

Le 8 mai à Saint-Imier : procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 1964 à Porrentruy

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **36 (1965)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PTJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 4 Avril 1965

SOMMAIRE

Le 8 mai à Saint-Imier — Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 1964, à Porrentruy
Rapport d'activité, exercice 1964 — Comptes

Le 8 mai à Saint-Imier

C'est à Saint-Imier que, le 8 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale annuelle. Tout naturellement, elle s'est tournée vers l'Erguel, où l'industrie de la montre est reine, pour y délibérer et traiter, grâce à M. Roger Merlin, adjoint à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, une question importante entre toutes : « Le problème posé par la main-d'œuvre étrangère en Suisse. »

Si toute la population de l'Erguel s'est imprégnée de cet esprit particulier, méthodique et minutieux qu'impose l'horlogerie, d'autres problèmes, en raison de l'évolution économique, se posent à elle comme au pays tout entier.

C'est donc une journée instructive, passée au milieu d'une contrée industrielle et accueillante, que les membres de l'ADIJ vivront le 8 mai à Saint-Imier, selon le programme suivant :

Le programme de la journée

- 9 h. 30 : Assemblée générale à la Salle de spectacles.
- 10 h. 30 : Conférence de M. Roger Merlin : « Le problème posé par la main-d'œuvre étrangère en Suisse. »
- 11 h. 30 : Réception par la Municipalité de Saint-Imier.
- 12 h. 15 : Banquet.

Ordre du jour

1. Ouverture.
2. Procès-verbal.
3. Rapport annuel.
4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.
5. Budget et cotisations.
6. Election du président et du comité.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).
9. Divers et imprévu.

ADIJ

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 1964 à Porrentruy

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal : M. H.-L. Favre, Reconvilier.

Présents : 130 membres et invités.

1. Ouverture

C'est dans une ambiance cordiale et chaleureuse que M. Charles Parietti reçoit, par d'aimables paroles, les membres de l'ADIJ et leurs invités. Le maire de Porrentruy accueille les hôtes de la cité au parterre de l'Hôtel de Ville où le vin d'honneur leur est généreusement offert.

Après ces souhaits de bienvenue, les participants à l'Assemblée générale passent dans la grande salle des conférences où se dérouleront les délibérations sous la présidence de M. René Steiner qui ouvre la séance en ces termes :

« C'est en 1958 que l'ADIJ a siégé pour la dernière fois à Porrentruy. Nous y revenons cette année et avec un très grand plaisir. Pour beaucoup d'entre nous, c'est presque un pèlerinage. N'avons-nous pas passé à Porrentruy les plus belles années de notre jeunesse, nos années d'études, où nous découvrons les richesses et les splendeurs des arts et des lettres, les mystères des sciences et de la vie. Nos souvenirs sont encore tout imprégnés de la belle atmosphère d'autrefois. Il nous semble devoir rencontrer au loin des rues qui nous sont restées familières, les silhouettes des hommes qui, hélas, ne sont plus, mais qui nous ont façonnés : les Marchand, les Juillard, les Lièvre, les Germiquet, les Juillerat, les Merguin, les Billieux, les Bourquin, les... j'arrête ma liste, il y en a trop ! Dans leur ombre nous retiendrons encore les Stockmar, les Turmann, les Choquard, les Daucourt, les Trouillat...

» Cette cité a gardé, dans ses vieux quartiers, le charme d'autrefois, sur lequel règne la silhouette rénovée du Château, et, à l'opposé, celle de vieilles écoles. Cité choyée par nos autorités cantonales qui s'efforcent à coup de millions de lui rendre une partie de sa splendeur d'autrefois.

» Le plaisir de nous y retrouver est encore accru du fait de l'empressement qu'a mis le Conseil communal et son maire M. Parietti à nous recevoir et à l'honneur qu'il nous fait de déléguer cinq membres du Conseil à nos assises.

» Nous remercions vivement la ville de Porrentruy et ses autorités de la sympathie qu'elle témoigne aujourd'hui à l'ADIJ, dont elle est membre fondateur.

» Nos remerciements vont aussi à tous nos invités. Je leur adresse le salut de l'ADIJ le plus cordial et le plus reconnaissant. En répondant à notre invitation, ils nous apportent un témoignage d'amitié et d'intérêt qui nous est indispensable.

» Nous avons parmi nous :

» MM. V. Moine, président du gouvernement, Auroi, Kohler, Weibel et Wilhelm, conseillers nationaux, Bailly, député du Territoire de Belfort, A. Comment, vice-président du Tribunal fédéral, Vallat, juge à la Cour suprême, Troehler, procureur du Jura, Parietti et Stouder, députés, Siegrist, agent consulaire de France, Viellard, vice-président de la Chambre de commerce de Belfort, Schmid, Sunier, Gressot et Hirschi, préfets, Jobé et Piquerez, présidents du tribunal, Baer, Chariatte, Voisin et Pérolle, conseillers municipaux, Nicol, président de bourgeoisie, Lambert, chef d'exploitation du 1^{er} arrondissement des CFF, Rollier, président du Heimatschutz bernois, Gorgé, Beuchat, Walzer et Moritz, présidents respectivement de Pro Jura, de l'Emulation, de l'Institut jurassien et de la section « Les Rangiers » de l'ACS, Ch. Voirol, représentant du TCS.

» Je souhaite à nos invités de passer une journée agréable au milieu de nous à Porrentruy et les prie de supporter avec sérénité les quelques petites fausses notes qui pourraient se faire entendre au cours des délibérations.

» Il est d'usage que le président de l'assemblée brosse une brève esquisse de la vie du pays jurassien au cours de l'exercice écoulé. Cette esquisse, je la limiterai aux aspects matériels, non pas par crainte de me lancer sur un terrain brûlant, mais parce que toutes les opinions sont représentées ici et que je désire que chacun d'entre nous se sente parfaitement à l'aise. Il ne sera donc pas question de la question. La députation s'en occupe et nous lui souhaitons le succès.

» Depuis notre dernière Assemblée générale, les effets de la haute conjoncture ont continué de produire leurs effets. Ils sont surtout frappants dans le domaine de la construction. Nos cités s'agrandissent. Les nouveaux quartiers de résidence sortent du sol comme des champignons. Les maisons-tours, que l'on ne connaissait pas il y a dix ans, dressent maintenant leurs hautes silhouettes dans la plupart de nos localités de quelque importance. De nouvelles usines se sont érigées dans toutes les parties du Jura. L'effort de décentralisation se poursuit et vous trouvez maintenant des fabriques et des ateliers dans des villages qui, il y a quelques années à peine, étaient uniquement agricoles.

» Les pouvoirs publics ne restent pas en arrière. Partout on construit de nouveaux bâtiments d'école avec beaucoup de goût et adaptés aux besoins des temps modernes. On rénove les anciens édifices. Nos routes sont élargies, leur tracé est corrigé ; les chantiers sont nombreux. Mais il reste encore tant à faire dans ce domaine ainsi que pour l'épuration des eaux et l'équipement ferroviaire ! La nécessité se fait sentir de coordonner tous ces projets d'aménagement pour pouvoir les réaliser en sauvegardant l'essentiel : la beauté du paysage, l'harmonie des lignes de construction et en respectant un code d'urgence bien adapté à nos besoins, car tout ne peut pas être réalisé en même temps. Le coup de frein donné à la surchauffe rend plus nécessaire encore que l'on s'entende bien sur un code d'urgence. L'équipement du pays en voies de communication ne devrait en tout cas pas en souffrir.

» L'année 1963 a été une année de grands travaux et de grande expansion. L'année 1964 lui ressemblera sans nul doute aussi.

» Nos entreprises travaillent à plein rendement. Le processus de la concentration horlogère est en cours, mais on ne peut pas encore émettre de jugement définitif sur ses conséquences. Le problème de la main-d'œuvre reste lancinant.

» L'agriculture a passablement souffert des mauvaises conditions atmosphériques de l'an dernier. Mais elle peut en espérer de meilleures cette année. C'est elle, en somme, qui est la victime de la haute conjoncture. Les prix de ses produits ne suivent pas ceux de son équipement agricole. Pour être vraiment prospère, elle devrait pouvoir compter sur une stabilisation des prix. Elle s'efforce d'ailleurs de s'adapter au rythme de la production moderne, elle cherche sa voie et nous devons comprendre, nous les citadins, que notre appui lui est nécessaire pour se maintenir.

» Puisque nous sommes en Ajoie, vous me permettrez d'adresser, en votre nom, des félicitations à la Maison Burrus de Boncourt, qui fête ces jours-ci le 150^e anniversaire de sa fondation. Le succès de cette entreprise reste prodigieux. Et ceux qui en tirent profit ne sont pas seulement ses chefs, son personnel et la commune de Boncourt, mais le pays tout entier et ses institutions.

» 1964, ce sera l'année de l'Exposition nationale. Elle est ouverte depuis avant-hier. Ce que nous en savons déjà nous permet de dire que ce sera une réussite et que les visiteurs y prendront conscience de ce qu'est leur pays, les vertus et les faiblesses de son peuple ; ils prendront conscience du rôle qu'ils ont à jouer, comme individu et comme citoyen, pour assurer le plein épanouissement de l'homme dans une société où tous sont solidaires parce qu'ils détiennent tous une parcelle de la souveraineté nationale. Les objectifs qui jalonnent la route du progrès matériel et moral ne pourront être atteints que dans un esprit de collaboration, de tolérance et de respect mutuel.

» Et maintenant je déclare ouverte la 38^e Assemblée générale de l'ADIJ. »

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1963, à Bienne, qui a été publié dans le bulletin N° 4 d'avril 1964 (pages 59-68), est accepté à l'unanimité.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a paru dans le même bulletin (pages 69-102). Le président en rappelle les différents chapitres. Il ouvre ensuite la discussion sur cet objet : celle-ci n'étant pas utilisée, le rapport est approuvé tacitement.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

M. H. Farron, caissier central, signale qu'un résumé des comptes figurant aux pages 103-104 du bulletin il est prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées.

Prenez en main
une montre «Longines»:
du boîtier au cadran,
tout reflète une parfaite
bienfacture
et le goût le plus sûr.

Une «Longines»
se reconnaît à ses lignes
harmonieuses;
elle vit de cette qualité
de précision dont
les maîtres horlogers
des «Longines»
l'ont dotée pour toujours

IL EST TEMPS...
LONGINES



La montre Longines
jouit d'un rayonnement
inégalé dans 150 pays,
justifiant pleinement
l'appellation des
Anglo-Saxons...

The World's
Most Honoured Watch

Ref. 3403 *Flagship*^{***}
automatic or 18 K. Fr. 660.-

Ref. 6982 Or 18 K. Fr. 465.-



LONGINES

1238

Nous bonifions un intérêt de

3^{1/4}/₀ sur LIVRETS D'ÉPARGNE

4^{1/4}/₀ sur BONS DE CAISSE à 3 ans ferme

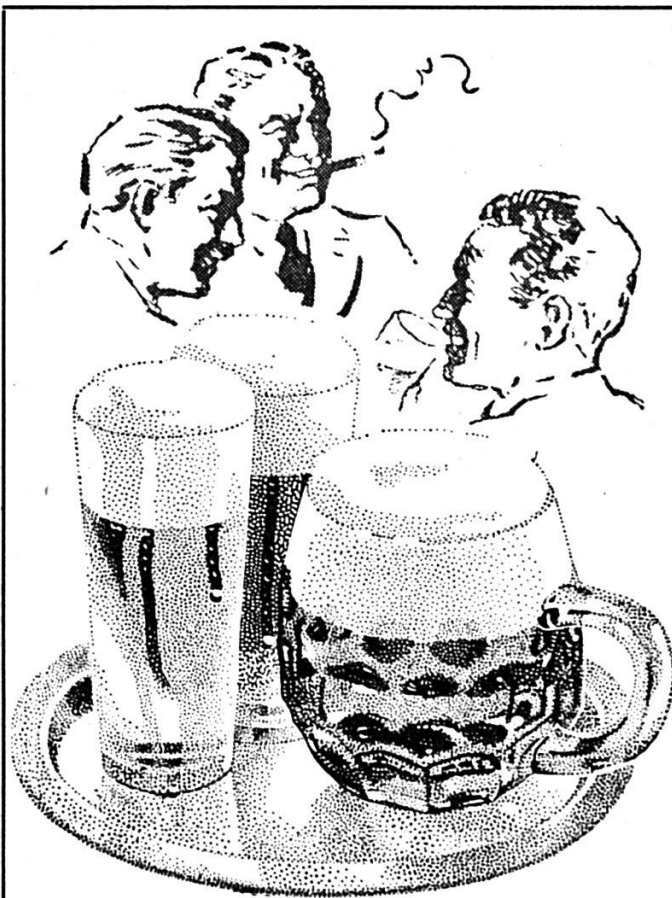
4^{1/2}/₀ sur BONS DE CAISSE à 5 ans ferme
et plus

Caisse Hypothécaire du Canton de Berne

Garantie de l'Etat

Fondée en 1846

1239



Entre amis
une bonne
Bière

1243

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte les comptes à l'unanimité, avec décharge au caissier et au comité, après avoir entendu le rapport des vérificateurs, présenté par M. W. Wüst, les recommandant à l'approbation des membres.

5. Budget et cotisations

M. Farron présente le budget pour 1964, établi sur le maintien des cotisations réadaptées en 1962.

Administration	Fr.	Fr.
Fournitures bureau et imprimés		2 500.—
Ports, téléph., frais du cpte de chèques .		1 600.—
Abonnements et cotisations		1 800.—
Propagande		500.—
Travaux de bureau		3 000.—
Frais de séances		10 000.—
Indemnités		9 800.—
Location		1 995.—
Divers		500.—
Cotisations	16 000.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		2 500.—
Publicité	10 000.—	
Impression, clichés, ports		14 000.—
Abonnements	5 500.—	
Rendement des titres, intérêts et frais de banque	5 000.—	
Subventions		
Seva	30 000.—	
Etat	10 000.—	
Direction cantonale des chemins de fer .	2 000.—	
BLS	150.—	
Accordées		30 000.—
Commissions		20 000.—
Rendement de l'immeuble	4 500.—	
Amortissement		—.—
Excédent de dépenses	15 045.—	
	<u>98 195.—</u>	<u>98 195.—</u>

La discussion est ouverte sur cette proposition ; la parole n'étant pas demandée, le budget est accepté tacitement. Les cotisations sont maintenues au tarif de l'an passé.

6. Election complémentaire au comité

M. René Steiner propose à l'assemblée d'accepter avec remerciements pour les services rendus les démissions de MM. Lucien Chappuis, Rodolphe Wittwer, Alfred Mottet, Marcel Maître et Edouard Niffeler et d'élire pour les remplacer : MM. Armand Gobat, Tavannes, nouveau président de l'ADOR, Enoc Delaplace, Saint-Imier, représentant du Parti socialiste jurassien, Erald Stettler, délégué de la Municipalité de Granges, Maurice Beuret, de l'Association des maires des Franches-Montagnes, William Daetwyler, délégué de la Municipalité de Saint-Imier.

La discussion, ouverte après chaque proposition, n'est pas utilisée. Les personnes précitées sont élues à l'unanimité.

7. Nomination d'un vérificateur des comptes

Arrivée au terme de son mandat, la commune de Reconvilier est remplacée, sur proposition du comité et sans opposition, par celle de Renan.

La Commission de vérification pour 1965 est donc formée de :

- M. Waldémar Wüst, Moutier, président
- Commune de Courgenay (ancienne)
- Commune de Renan (nouvelle)

8. Programme d'activité

Aucune proposition individuelle n'a été présentée au bureau. Le président donne, au nom du comité, lecture du programme d'activité suivant :

- a) **Législation.** Etude des projets de loi cantonaux et de leur répercussion sur l'économie et le développement du Jura. Défense de l'économie jurassienne en général.
- b) **Question jurassienne.** Promouvoir toute solution qui sauvegardera l'unité des sept districts jurassiens.
- c) **Voies de communication.** Poursuivre nos efforts en vue de
 - l'aménagement de la ligne Bâle-Bienne comme voie d'accès du Loetschberg,
 - son équipement en double voie de Bâle à Bienne,
 - la suppression du supplément de tarif entre Moutier et Longeau,
 - la revalorisation de la ligne de Delle,
 - la transformation de la gare de Sonceboz.

Poursuivre nos efforts en vue de

- l'amélioration des correspondances du Jura à Bâle et à Bienne,
- l'adaptation de l'horaire des trains d'abonnés aux exigences de la semaine de cinq jours.

Participer activement à la réalisation d'un port franco-suisse à Bourgogne.

- d) **Aménagement du territoire.** Continuer notre action de propagande en faveur d'un aménagement rationnel du territoire, de l'épuration des eaux et de la destruction des ordures.
- e) **Équipement économique.** Faciliter, à l'aide de subventions, le raccordement des fermes de montagne à un réseau électrique et à un réseau d'eau.
- f) **Agriculture.** Contribuer par tous les moyens à notre disposition à la modernisation rationnelle des méthodes de production.
- g) **Plan social.** Coordonner les forces à l'œuvre dans tous nos districts pour promouvoir des solutions conformes aux besoins d'une société moderne.
- h) **Plan scientifique.** Poursuivre nos études en vue de la mise en valeur de nos richesses naturelles.
- i) **Protection de la nature et des sites.** Veiller au maintien des beautés et des particularités naturelles et architecturales du pays.

Ce programme, après avoir été mis en discussion, est approuvé sans remarque.

9. Divers et imprévu

Le président donne la parole à M. V. Moine, conseiller d'Etat.

En qualité de représentant du Conseil-exécutif, M. Moine remercie l'ADIJ de son activité économique fort appréciée par le gouvernement.

Après avoir parlé des mesures prises pour lutter contre la surchauffe, le président du gouvernement aborde l'important problème des voies de communications. La procédure concernant le rachat éventuel du BLS par la Confédération sera fixée, cette année encore ; quant au port de Bourogne, on souhaite la réalisation de cet ouvrage dont l'importance économique pour le pays est incontestable. M. Moine recommande aux électeurs la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, il ne cache pas certaines craintes au sujet des libertés qui seront prochainement accordées dans l'industrie horlogère.

En conclusion, l'orateur réitère ses sentiments de reconnaissance à l'ADIJ pour son œuvre féconde et rappelle la devise de l'Expo 64 « Croire et créer ». De chaleureux applaudissements suivent cette allocution, puis M. Steiner se dit très sensible à l'honneur accordé par le gouvernement qui nous a délégué son président et le prie d'assurer les autorités cantonales de notre collaboration étroite pour le développement économique du Jura.

La parole n'étant pas demandée, le président cède la tribune à notre hôte : M. le député Bailly, de Belfort, qui parlera du port de Bourogne. L'orateur précise qu'il vient pour actualiser la question liée à de grands problèmes de liaisons ferroviaires et routières. Bourogne, en effet, reste un important carrefour et la réalisation du projet portuaire provoquera une transformation considérable de l'économie régionale. Une centaine d'hectares seront affectés à l'installation de la zone industrielle du port et les travaux d'aménagement débuteront en septembre prochain. Certains problèmes ferroviaires sont étroitement

liés à la réalisation du port de Bourogne. La priorité est accordée à la ligne Mulhouse-Dole-Lyon, par Bourogne. D'autre part, l'autoroute Mulhouse-Montbéliard est prévue à la nomenclature des autoroutes françaises qui s'édifient au rythme de 175 km. par an. Bourogne peut devenir un port rhénan, complément du port de Bâle, en passant au gabarit international ; il peut également servir de port méditerranéen de la Suisse. Le 5^e Plan sera voté prochainement et c'est dans un court délai que nous devons agir. « Le processus engagé est irréversible : le port de Bourogne sera réalisé ! » sera la conclusion de M. Bailly dont l'exposé est vivement applaudi.

M. René Steiner, second orateur du jour, établira un rapport étroit entre la réalisation du port de Bourogne et le trafic ferroviaire nord-sud. Pour faire face au trafic sans cesse grandissant, au sein d'une Europe en pleine expansion, il est urgent d'accroître le rendement de nos voies transalpines si la Suisse veut conserver sa place de pays de transit. Les Alpes sont traversées par quatre voies ferrées : le Mont-Cenis, le Lœtschberg-Simplon, le Gothard et le Brenner. A elles seules, les deux voies suisses assurent 60 % des transports de marchandises. Le Gothard arrive à la limite de ses possibilités alors que le BLS et ses accès n'ont pas atteint leur plein rendement par suite de l'équipement insuffisant de certains tronçons. Actuellement, la situation peut être définie ainsi : la pose de la double voie entre Aesch et Delémont est prévue, mais la réalisation est pour plus tard, l'aménagement de la gare de Liesberg est terminé ; celui de la gare de Zwingen est au budget des CFF de 1964 ; la double voie entre Choindez et Moutier ne se fera probablement pas avant celle du tunnel Moutier-Granges, dont la dépense est estimée à 80 millions. C'est là que réside, en somme, l'obstacle principal à la réalisation de la voie d'accès au BLS par le Jura. Après avoir rappelé les efforts déployés par l'ADIJ depuis sa création en faveur de l'amélioration du réseau ferroviaire jurassien, M. Steiner donna l'assurance que tout sera mis en œuvre pour atteindre le but fixé. L'assemblée fut ensuite invitée à voter la résolution suivante, ce qu'elle fit à l'unanimité :

Résolution

« L'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunie en Assemblée générale le 2 mai à Porrentruy, rappelle à nos autorités fédérales et cantonales que les voies d'accès au Lœtschberg-Simplon commencent à Bâle et à Delle, qu'elles passent naturellement par le Jura bernois, que la double voie est indispensable sur tout le parcours entre Bâle et Bienne et que le prélèvement d'une surtaxe entre Moutier et Longeau est contraire à l'équité. Elle attire l'attention de ces mêmes autorités sur le projet en voie d'exécution du port fluvial de Bourogne, dont l'importance pour l'économie nationale justifie l'engagement de capitaux suisses. »

La parole n'étant pas demandée dans les divers, le président lève la séance ; il est 12 h. 45.

Le président :	Le secrétaire :
R. STEINER	H.-L. FAVRE

II. Rapport d'activité

1. Introduction

A chaque année ses problèmes. Si l'on connaît encore, au point de vue économique, la haute conjoncture qui permet au Jura de vivre un développement réjouissant, la lutte contre la surchauffe est devenue toujours plus nécessaire.

Constatons tout d'abord les côtés positifs. Alors que la prospérité règne, l'effectif des chômeurs, en moyenne annuelle, a fléchi dans presque tous les groupes de profession. En Suisse, en effet, cette moyenne annuelle a reculé, en 1964, de 825 à 288, aboutissant ainsi à un niveau encore jamais atteint depuis l'établissement de la statistique. On a compté au cours de l'exercice 5 chômeurs complets pour 100 places vacantes, contre 13 l'année précédente et 10 en 1961 et 1962. Rapporté au nombre des salariés selon le recensement de la population de 1960, le chômage a atteint le taux infime de 0,01 %.

Certes, l'évolution mensuelle de l'effectif des chômeurs a surtout été déterminée par des facteurs saisonniers. Mais, même à la fin du mois de janvier 1964 (janvier étant le mois qui accuse en général le plus fort chômage de l'hiver), leur nombre n'a passé qu'à 1049 grâce aux assez bonnes conditions atmosphériques (4896 en 1963).

Mais il faut rester assez lucide pour regarder les choses en face. Si l'on travaille à plein régime et si la haute conjoncture se poursuit, il ne faut pas oublier que notre marché du travail continue à souffrir d'une pénurie générale et aiguë de main-d'œuvre indigène. Depuis des années déjà, il n'y a pratiquement plus de réserve de main-d'œuvre du pays et la nouvelle progression des effectifs est presque uniquement due à l'engagement de travailleurs étrangers. Le net déséquilibre du marché du travail apparaît notamment dans le fait que, durant presque toute l'année, le nombre des places vacantes a dépassé de plusieurs fois celui des chômeurs complets en quête d'emploi. Si l'on considère maintenant la demande on constate que le nombre des places vacantes enregistré par les Offices du travail s'est accru, en moyenne annuelle, de 160 unités ou 3 % pour s'établir à 6286. Or, ce déséquilibre très prononcé explique que le chômage partiel est demeuré insignifiant au cours du dernier exercice.

Inutile de revenir sur les mesures que la lutte contre la surchauffe (qu'il s'agisse du marché des capitaux, de la construction ou de la réduction des effectifs de la main-d'œuvre) a entraînées. Si l'on ne veut pas que ces mesures ne constituent, en fait, que des emplâtres sur des jambes de bois, il importe que, en haut lieu, maintenant que l'on a décelé les causes du mal, on définisse les buts à long terme d'une politique générale.

Incontestablement, notre économie va se trouver devant une rude épreuve ces prochains mois car il est totalement impossible de renverser d'un jour à l'autre la vapeur sans susciter de graves troubles. L'essentiel est qu'on laisse aux entreprises un répit pour s'organiser et le temps suffisant pour procéder aux adaptations.

Il est surtout indispensable que les pouvoirs publics facilitent ce processus en adoptant un comportement conforme aux exigences de la conjoncture, que les salariés admettent d'accomplir, si le besoin s'en fait sentir, du travail supplémentaire et que les mesures en matière monétaire et de crédit continuent à comprimer la demande excédentaire.

Il est vrai que, dans ce domaine, sur le plan mondial, des experts n'hésitent pas à lancer des cris d'alarme. La situation économique et monétaire du monde, préconisée de grands spécialistes, exige sans retard la restauration de l'ordre monétaire international, à savoir le retour à l'étalon-or qui n'épargnerait pas une crise économique normale, estiment-ils, mais éviterait une nouvelle grande dépression qui sonnerait le glas de nos libertés.

On le voit, même à l'échelon national, on ne peut œuvrer en vase clos. Les dirigeants de notre industrie horlogère le savent depuis longtemps et ont eu l'occasion encore de s'en rendre compte à l'occasion des délicates négociations du Kennedy Round. Et pourtant ce ne sont pas les problèmes internes qui leur manquent. Les concentrations demeurent à l'ordre du jour malgré les difficultés nées autant de la subdivision infinie de nos entreprises de production que du particularisme et de l'esprit d'indépendance qui les animent.

Industries mécaniques, horlogères, d'appareillage... Partout on s'est achoppé, en 1964, aux limitations officielles du personnel, lesquelles risquent de devenir plus sévères encore. Cela obligera nos différentes entreprises à repenser les problèmes et à trouver des solutions pour l'amélioration de la productivité. Il faudra aussi que toutes les fabriques manufacturant un même produit parviennent à coordonner leurs efforts.

On n'arrête pas le progrès, heureusement. Mais cela implique pas mal de révolutions. En viticulture et en agriculture, on en fait aussi l'expérience. On ne cultive plus la vigne comme autrefois. Alors qu'en 1919 on récoltait 35 hl. par ha. pour un vignoble de 26 000 ha., en 1957, on a récolté 65 hl. par ha. pour un vignoble de 11 000 ha. Et dire que, dans le vignoble jurassien, où l'on manque aussi de bras, on a récolté, l'an passé, 632 206 l. de vendange blanche et 59 381 l. de vendange rouge !

En viticulture aussi, il faut s'adapter pour assurer l'avenir : arroser les vignes, installer des moyens de chauffage pour lutter contre le gel, introduire de nouveaux systèmes de cultures, mécaniser le travail, etc.

Et, bien sûr, les mêmes problèmes se posent à l'agriculture pour laquelle 1964 a aussi été une bonne année. En effet, après une bonne fenaison, l'été s'est mis au sec et les années relativement sèches valent mieux que les années humides. Les résultats d'ensemble sont donc excellents. Mais le métier continue à perdre des adhérents. Heureusement, 1964 restera l'année de la création du Technicum agricole. La décision, prise l'an passé, risque de jouer un rôle essentiel dans l'évolution que poursuit notre agriculture. Lorsqu'on sait prendre les virages au bon moment on est en droit d'espérer poursuivre son chemin sans accident.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Frédéric Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Henri Mouttet, D^r en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle, ancien secrétaire du syndicat d'initiative.
Albert Comment, D^r en droit, juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, directeur du Collège, président central de l'ADIJ, Delémont.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, entrepreneur et maire, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
M. Beuret, maire, Le Bémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
W. Daetwyler, conseiller municipal, Saint-Imier (dès le 1. 5. 1964).
E. Delaplace, professeur, Saint-Imier.
A. Gobat, député, Tavannes.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur-électricien, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
G. Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
V. Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
F. Montavon, avocat, Moutier.
E. Niffeler, maire, Saint-Imier (jusqu'au 1. 5. 1964).
A. Oettinger, Bâle, ancien secrétaire du syndicat d'initiative.
F. Reusser, président d'honneur, Moutier.
G. Riat, D^r pharm., conseiller, Delémont.
A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
E. Stettler, vice-directeur, Granges.
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
J. Schaller, professeur, Delémont, représentant de La Jurassienne.
O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : R. Baumgartner, D^r ès sciences, professeur, Delémont.

Commission d'urbanisme et de protection des sites : J. Christe, instituteur, Courrendlin.
 Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (Commission mixte avec Pro Jura).
 Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.
 Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
 Commission scientifique : H. Liehti, Dr phil., inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
 Commission agricole : E. Loeffel, ing. agron., La Neuveville.
 Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
 Commission routière jurassienne : H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont (Commission mixte avec Pro Jura, ACS et TCS).
 Commission des horaires : R. Steiner, directeur, Delémont.
 Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.
 Commission du trafic nord-sud : R. Steiner, directeur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1964 :

10	(10)	membres d'honneur ;
116	(116)	communes municipales et bourgeoises ;
73	(72)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
138	(130)	entreprises industrielles ou commerciales ;
541	(544)	membres individuels ;
557	(570)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1435	(1442)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

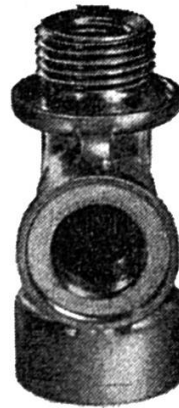
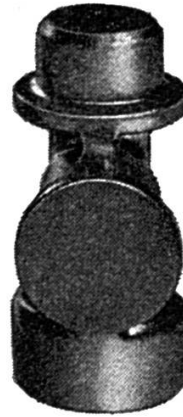
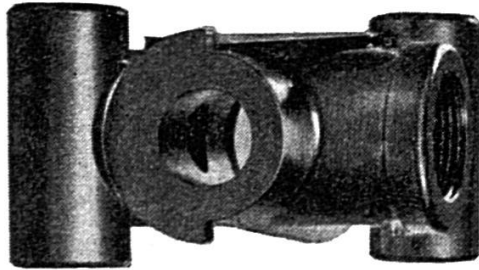
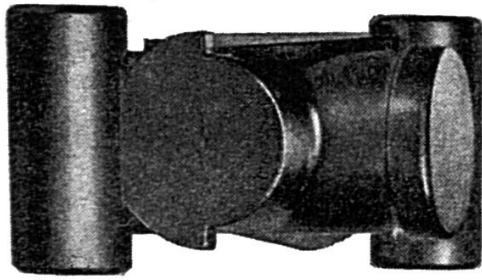
3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu trois séances en 1964 et le comité directeur s'est réuni dix-neuf fois.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : au Comité régional de la vallée de Tavannes, à Tavannes (6 janvier), à la Séance SCBCI, section Birstal, à Delémont (9 janvier), à la Séance de la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura, à Neuchâtel (13 janvier), à la Conférence des horaires, à Berne (21 janvier), à la Séance de la Commission du port de Bourogne, à Porrentruy (31 janvier), à la Séance de la Nouvelle Société helvétique (NSH), à Bienne (18 janvier), à la Foire suisse d'échantillons, à Bâle (11 avril), à l'Assemblée générale de l'Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud, à Bévillard (18 avril), à l'Assemblée générale



Pièces maticées à chaud

résistantes et précises,
en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou complè-
tement usiné. Séries à
partir de 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-531 55

LOSINGER + CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

Travaux de route

Revêtements bitumineux
et traitements superficiels
à l'émulsion de bitume

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages - Asphaltages

Travaux d'isolation

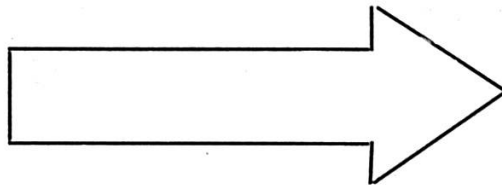
Béton armé



1248

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois



Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1261

de la Commission du plan d'aménagement régional de Berne à Spiez (23 mai), à l'Assemblée générale du Heimatschutz bernois, à Schwarzenburg (25 mai), à la Séance de la Société jurassienne d'Emulation, à Lausanne (13 juin), à la Séance du Comité de restauration de Bellelay, à Bellelay (17 juin), à la Séance de l'ARPEA (Association romande d'épuration des eaux et air), à Lausanne (19 juin), à l'Assemblée générale de Pro Jura, à Moutier (20 juin), à l'Inauguration de l'Exposition richesses nationales, à Bellelay (1^{er} juillet), au Concours hippique, à Tramelan (30 juillet), au Marché-Concours, à Saignelégier (9 août), à la Course des Rangiers, La Caquerelle (22 août), à la 45^e Journée jurassienne des samaritains, à Bienne (6 septembre), à la Séance de la Direction cantonale des CFF, à Berne (17 septembre), à la Séance de la Commission fédérale chargée d'inventorier les sites (CPN), Jura bernois-La Chaux-de-Fonds (18 et 19 septembre), au Marché-Concours, Fédération des syndicats bovins, à Delémont (29 septembre), à la Séance de la Commission du fonds d'entretien du Schlossberg, à La Neuveville (8 octobre), à l'Assemblée générale de l'Université populaire jurassienne, à Porrentruy (17 octobre), à l'Assemblée de la Commission du tourisme pédestre, à Moutier (17 octobre), à l'ARPEA, à Fribourg (23 octobre), à la Séance de la Fédération suisse du tourisme, à Zurich (28 octobre), à la Séance des bureaux des quatre Associations jurassiennes, à Delémont (29 octobre), à l'Inauguration de l'Exposition « Monde animal en danger », à Berne (10 novembre).

e) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.

Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).

Université populaire jurassienne.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Heimatschutz bernois.

Chambre de commerce Bienne-Jura.

Chambre de commerce de Bâle.

Chambre de commerce de Belfort.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Office suisse d'économie forestière, Soleure.

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.

Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation réciproque au comité).

Fondation du Vieux Bellelay.

Conférence économique du trafic romand.

Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.

Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.

Société jurassienne de spéléologie.

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :

Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs.

Conférence cantonale des horaires.

Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.

Loterie cantonale « SEVA ».

Association cantonale des propriétaires de forêts.

Association bernoise du tourisme pédestre.

Ligue suisse pour la protection de la nature.

Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).

Société cantonale d'économie et d'utilité publique.

Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.

Association pour le plan d'aménagement national.

Chambre de commerce française en Suisse.

Chambre de commerce suisse en France.

Bernische Erdoel AG.

Comité suisse pour le port de Bourogne.

Pro Doubs.

Fédération suisse du tourisme.

Association romande pour la protection des eaux.

d) Finances

L'exercice 1964 bouclé cette année encore par un excédent de dépenses de 4014 fr. 55. Cette situation est due à la variation générale des frais d'administration et au fait que le bulletin présente un compte de dépenses plus élevées qu'en 1963.

La comparaison des comptes 1964 avec ceux de 1963 peut se résumer ainsi :

Administration :

- 929 fr. de dépenses en moins aux postes : fournitures de bureau et imprimés ;
- 224 fr. de dépenses en moins pour frais du compte de chèques, ports et téléphone ;
- 24 fr. de dépenses en plus pour tarifs d'abonnements annuels augmentés ;
- propagande : sans changement ;
- travaux de bureau : 385 fr. de dépenses en moins. Nous rappelons pour mémoire l'effort coûteux accompli en 1963 en faveur du trafic nord-sud. De là cette différence ;
- frais de séances et de délégations : 896 fr. de dépenses en plus ;
- indemnités : 520 fr. de dépenses en plus ;
- location : concerne notre bureau de Delémont, dont 2049 fr. représentent le coût exact annuel ;
- divers : 3638 fr. 05 de dépenses extraordinaires à Condor-Film, à Zurich, pour livraison de deux copies, version française, du film « Beau Petit Pays ».

Cotisations des membres :

Les cotisations, au montant global de 16 002 fr., se répartissent ainsi, déduction faite des cotisations 1964 encaissées dans l'exercice 1963 :

	Compte 1964	en faveur de
	Fr.	1965
		Fr.
a) Communes et bourgeoisies	4 035.—	
b) Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	1 985.—	
c) Membres de l'industrie et du commerce	4 430.—	180.—
d) Membres individuels	5 337.—	35.—
	<hr/>	<hr/>
	15 787.—	215.—
	<hr/>	<hr/>
	Total Fr. 16 002.—	

Le relevé des cotisations totales des communes et bourgeoisies pour 1964 représente un montant de 5524 fr., auquel il conviendrait d'ajouter 300 fr. (montant de la cotisation ancienne versée par la Société des intérêts de la vallée de Tavannes (Orval), actuellement en réorganisation).

En application des dispositions prises en 1963, soit : ajustement statutaire des cotisations des communes au prorata du dernier recensement de la population, le montant de leurs versements a passé de 3181 fr. en 1961, à 3341 fr. en 1963, à 5524 fr. en 1964. A ce dernier montant doivent encore s'ajouter les cotisations de l'Orval, de la ville de Granges, pour complément, et de la ville de Bienne.

En fin d'année nous nous sommes adressés aux sociétés d'utilité publique, aux sociétés à caractère professionnel, aux membres de l'industrie et du commerce (membres de l'ADIJ) en exprimant le vœu qu'ils revoient à leur tour leur contribution annuelle et qu'ils veuillent bien avoir l'amabilité d'harmoniser ce montant avec l'augmentation générale du coût de la vie.

Les réponses enregistrées et les versements reçus sont très encourageants. Nous prions les intéressés de trouver ici l'expression de notre gratitude.

Bulletin :

2703 fr. 60 de dépenses en plus pour frais d'administration et de rédaction. Voici pourquoi. Dans les comptes de l'exercice 1963 ne figuraient pas les dépenses du quatrième trimestre. En 1964 nous avons enregistré en plus des quatre trimestres annuels, les frais du quatrième trimestre 1963.

Coût moyen d'administration et de rédaction d'un bulletin : 320 fr. à 325 fr. environ. Publicité : 539 fr. en moins. Impression et ports : 937 fr. de dépenses en plus.

Les abonnements :

— 560 en 1963 avec un montant de recettes de Fr. 5546.35

— 508 en 1964 avec un montant de recettes de Fr. 5152.70

Cette différence du nombre des abonnés est consécutive aux résiliations d'abonnements et aux passages d'abonnés au rang de sociétaires. C'est le sort réservé à tous les journaux, il n'y a là rien d'extraordinaire.

Subventions : les principaux bénéficiaires de subventions en 1964 sont :

	Fr.
— Commission jurassienne de tourisme pédestre	1800.—
— Université populaire	500.—
— Commission routière jurassienne	400.—
— Geographische-Ethnologische Gesellschaft, Basel	600.—
— Ecole française de Berne	1000.—
— Marché-Concours, Saignelégier	800.—
— Concours hippique de Tramelan	500.—
— Aménagement de la réserve de l'étang de la Gruère	5000.—
— A. Berger, Montpalais, Ocourt	500.—
— A. Schmied, agriculteur, Tramelan	500.—
— L. Treuthardt, agriculteur, La Cibourg	500.—
— Paroisse catholique de Courrendlin	2000.—
— Commune de Saint-Ursanne (mur d'enceinte)	1000.—
— Paroisse catholique de Alle	2000.—
— Paroisse catholique de Courchavon	2000.—
— M ^{lle} J. Gysiger, Porrentruy, pour enquête dans le cadre d'activité de la Commission sociale	500.—

Les subventions aux paroisses et communes mentionnées ont été accordées après études et préavis de la Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ.

Titres : en augmentation de la valeur d'une action de la Société du télésiège Nods-Chasseral.

Immeuble de Moutier : gérance assurée par la Banque Populaire Suisse de Moutier.

Rendement net pour 1964 : 4818 fr. 65. Aux recettes figurent : les intérêts nets, les locations, l'indemnité pour nettoyage des locaux de l'Etat. Aux dépenses sont portés : les frais de banque, de nettoyage, l'impôt communal, l'eau et l'électricité, l'assurance et les réparations.

Propre et soigné, l'immeuble est en ordre.

Alors qu'il devient de plus en plus évident d'envisager un secrétariat permanent, l'immeuble demeure une excellente possibilité d'y installer les bureaux futurs nécessaires à cette éventuelle évolution.

Les commissions figurent aux dépenses par une somme globale de 8590 fr. 15, soit une différence en moins considérable de 14 157 fr. 95 sur l'exercice 1963. Cette différence est due uniquement aux grosses dépenses consenties en faveur du trafic nord-sud.

Joie et santé



Condor

Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

1249

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

24, rue Gottstatt



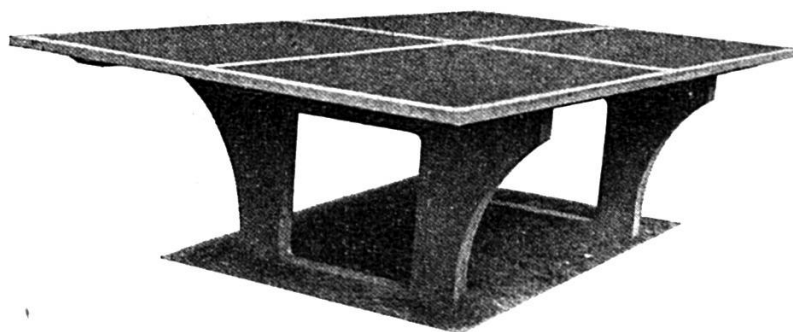
Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1260

A l'intention de **votre jardin**, nous vous offrons :

une **TABLE DE PING-PONG**

en béton armé, posée sur deux pieds



Grandeur officielle d'après les normes internationales.
Couleur verte avec filets blancs. Demandez notre prospectus.

MATÉRIAUX S. A., DELÉMONT

1263

Voici le relevé de leurs dépenses effectives :	Fr.
— Commission agricole	1645.20
— Commission d'urbanisme et de protection des sites (nous rappelons que cette commission dispose d'une certaine autonomie puisqu'elle possède un compte particulier alimenté par le Heimatschutz bernois)	722.60
— Commission pour la protection de la nature . . .	301.15
— Commission du trafic ferroviaire	228.80
— Commission pour la formation professionnelle . .	3877.25
— Commission sociale	335.65
— Commission des affaires communales	152.30
— Commission du trafic nord-sud	387.40
— Commission scientifique	939.80
— Commission forestière	—.—

Les indemnités versées aux présidents et secrétaires de ces commissions sont comprises dans le poste : indemnités.

Que tous ceux qui nous soutiennent, estiment et appuient nos efforts, nos travaux : communes et bourgeoises, industriels et commerçants, sociétés de tous caractères, membres individuels et abonnés ou sympathisants, trouvent en ces quelques lignes l'expression de notre reconnaissance et nos remerciements les plus chaleureux.

Nous leur savons gré de leur fidélité !

4. Activité du comité

L'exercice 1964 a été pour le comité une année d'intense activité. Le résumé que nous en donnons ci-après concerne la période de février 1964 à février 1965, alors que le rapport financier concerne strictement l'année 1964.

Législation cantonale

La nouvelle loi sur les impôts n'a soulevé de notre part aucune objection.

Nous avons collaboré à la préparation de la loi cantonale sur le tourisme, entrée en vigueur au cours de l'année, et nous espérons qu'elle permettra à celles de nos régions qui se prêtent au tourisme de faire de sérieux progrès dans leur équipement. C'est le but que poursuit la loi.

Question jurassienne

Au moment où nous rédigeons ce rapport, la députation a présenté ses propositions au gouvernement visant à la solution de la question jurassienne. Nous ignorons encore quel sort leur sera réservé, par les autorités d'abord, les représentants du peuple et le souverain ensuite.

Le procès que nous ont fait quatre membres de l'ADIJ après l'Assemblée générale du 4 mai 1963 à Bienne est terminé. Les plaignants ont été condamnés à payer les frais de justice et ceux de notre association.

La question jurassienne a ranimé l'intérêt des jeunes pour la politique et cet intérêt s'est manifesté de plusieurs manières dont une a retenu notre attention, la création d'un Parlement des jeunes du Jura.

Nous avons soutenu cette initiative dans l'espoir que du choc des idées jaillira la lumière.

Développement du Jura

a) Aménagement régional

Travaillant en étroite collaboration avec le Groupe d'aménagement régional de Berne, nous sommes en mesure de dresser un tableau de l'état d'avancement des travaux d'aménagement dans nos districts jurassiens.

Belprahon possède un plan de zones et un règlement de construction qui n'attendent plus que la sanction du Conseil-exécutif. Pour la zone « Dos-les-Terras » le long de la route Moutier-Grandval, il existe un plan d'alignement comportant un plan directeur et des prescriptions spéciales.

Bévilard a divisé son territoire en cinq zones avec plan directeur. Quatre plans de zones sont étudiés, et deux ont déjà été approuvés par le corps électoral.

Courfaivre a, depuis 1962, un plan de zones et un règlement de construction approuvés par le Conseil-exécutif. Un plan d'alignement est en discussion.

Courtételle dispose depuis 1955 d'un plan de zones et d'un règlement de construction approuvés.

Courgenay met au point un plan d'aménagement local.

Court. Les travaux pour l'aménagement de la localité ont commencé en 1963. Un plan d'alignement et des prescriptions particulières pour le quartier du Moulin et la rue des Gorges ont déjà été approuvés.

Delémont. Depuis que le plan de zones et le règlement de construction ont été rejetés par le corps électoral en 1955, plusieurs zones et quartiers ont été dotés de plans d'alignement avec des prescriptions particulières de construction.

Moutier. Un plan de développement général de la localité est à l'étude depuis 1964. Plusieurs plans d'alignement partiels avec prescriptions spéciales de construction sont déjà approuvés.

La Neuveville. Début des travaux pour l'aménagement du territoire communal en 1964.

Orvin. Le plan de zones et le règlement de construction ont été approuvés.

Prêles. Un plan de zones et un règlement de construction ont été approuvés par le gouvernement le 4 février 1965.

Porrentruy. Les travaux d'aménagement sont achevés. Le plan de zones et le règlement de construction sont approuvés depuis 1961.

Reconvilier. Les plans d'aménagement, commencés en 1956, n'ont pas encore force de loi, mais ils ont été très utiles au cours de ces dernières années lors de constructions de routes et chemins et pour les achats de terrain.

Saint-Imier. Un plan d'aménagement a été mis en chantier en 1954. Le plan de zones pour le quartier de Tivoli-Sud a été approuvé. En 1964 la commune a repris les études générales sur de nouvelles bases en tenant compte des conditions nouvelles.

Sonceboz. Les études pour l'aménagement de la localité ont commencé en 1963.

Sonvilier. Les études sont en cours. Des plans de zones partiels ont été achevés et approuvés.

Tavannes. De nouvelles études ont commencé en 1964.

Vauffelin. Le plan de zones et le règlement de construction de Frin-villier ont été approuvés en 1960.

Tramelan. Le plan d'aménagement de la localité est en voie d'achèvement.

L'extension continue de nos localités oblige leurs autorités à résoudre certains problèmes d'aménagement en liaison avec les communes voisines. C'est ainsi que se sont créés des groupes régionaux d'aménagement. Nous citons celui de Bienne-Seeland (1961) qui englobe quatorze communes de trois districts différents, Bienne, Nidau et Büren. Puis celui de Laufon-Thierstein (1963) avec vingt et une communes, dont onze du canton de Berne et dix du canton de Soleure. Et enfin celui de l'Orval (1964) avec dix communes.

Alors que l'Orval (vallée de Tavannes) en est au début de son activité, le groupe régional de Laufon-Thierstein est déjà en pleine activité. Il étudie spécialement les problèmes suivants : nouveau tracé de la route du Passwang, enseignement au degré secondaire en vue de la préparation des élèves pour la fréquentation des écoles moyennes de Bâle, inventarisation des sources d'eau potable, amélioration du service dentaire scolaire.

b) **Épuration des eaux**

Dans le domaine de l'épuration des eaux, nous devons constater qu'il n'existe encore aucune grande installation dans le Jura. Mais des progrès importants ont été réalisés dans les études et les travaux préparatoires. Les communes de Tramelan et de Pleigne ont commandé des projets d'installation d'épuration. Ailleurs des communes se sont groupées en régions d'épuration pour résoudre en commun cette tâche compliquée.

Depuis la fermeture de la fabrique de cellulose Dozière S.A., l'état des eaux de la Birse s'est bien amélioré. Les autres grandes entreprises situées sur le cours de la Birse devront aussi épurer leurs eaux industrielles. Les Usines de Louis de Roll ont une installation de filtrage depuis le mois de mai 1964. La Fabrique de papier de Zwingen mettra son installation d'épuration en service en 1966.

Chez nous l'alimentation en eau et l'épuration des eaux sont étroitement liées. A beaucoup d'endroits (Tramelan, Porrentruy, Vallée de la Birse) la qualité de l'eau de fond s'est abaissée dans une mesure telle qu'elle met en péril l'alimentation en eau même. Il est grand temps de passer aux réalisations et de prévoir, dès maintenant, le financement de travaux très coûteux.

Des travaux de canalisation de grande envergure ont été mis en chantier au cours des dernières années, en vue de l'épuration des eaux. Nous citons ceux de Tavannes, Reconvilier, Malleray, Bévilard, Moutier, Delémont, Bassecourt, Courfaivre, Liesberg, Laufon, Zwingen, Grellingue, Duggingen, Le Noirmont et Bure.

Nous remercions M. Hans Ingold, chef du Bureau cantonal pour l'utilisation et l'épuration des eaux, de nous avoir fourni les renseignements ci-dessus.

Stations d'épuration en service : Les Genevez, Vellerat, Bellelay, Châtillon.

Projets à l'étude : Saint-Imier, Tramelan, Tavannes-Reconvilier-Loveresse, Laufon-Zwingen.

Etudes en cours : vallée de Tavannes, Bassecourt-Delémont-Courrendlin-Soyhières, Röschenz-Laufon-Zwingen, vallon de Saint-Imier, Porrentruy et environs, Montagne-de-Diesse.

c) **Raccordements à un réseau d'eau**

Nous avons versé quelques subventions dans le cadre de notre action en faveur de l'alimentation en eau potable des fermes de montagne.

Activité économique

a) **Développement industriel**

Nous suivons toujours de près le développement industriel du pays. Dans les localités industrielles, et ce sont quasi toutes celles qui se trouvent le long de nos voies ferrées, il n'y a pratiquement rien à entreprendre en ces temps de haute conjoncture. Mais il y a le reste du pays, à l'écart des grandes voies de communication. Ces régions-là ont tendance à se dépeupler et nous soutenons toutes les initiatives qui ont pour but d'y fixer la population par la création d'entreprises ou l'ouverture de petits ateliers.

Nous constatons, d'autre part, que les efforts entrepris par nos industriels dans le domaine de la concentration des entreprises et la rationalisation de la fabrication commencent de porter des fruits. Produire davantage, plus vite, avec moins de main-d'œuvre, est devenu la loi inéluctable du maintien de nos entreprises.

b) **Agriculture**

L'agriculture, elle aussi, se rationalise, ainsi que les organisations de vente des produits agricoles. Nous nous référons, pour le surplus, au rapport de notre commission agricole.

c) **Tourisme**

Le tourisme, en tant que branche importante de notre économie nationale, n'échappe pas à nos préoccupations, bien que cette activité soit du ressort de Pro Jura. Elle nous intéresse par ses relations avec les voies de communications, l'urbanisme et le développement général du pays. Une commission cantonale du tourisme a vu le jour en 1964. Elle a pour tâche de résoudre les problèmes que pose

l'application de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme. Le Jura y est représenté par les présidents de Pro Jura et de l'ADIJ.

d) Exploration du sous-sol

Nous avons soutenu financièrement les travaux de la section jurassienne de la Société suisse de spéléologie qui a poursuivi avec succès l'exploration de plusieurs grottes et gouffres du Jura. Les travaux de ces jeunes gens sont utiles non seulement à la connaissance du sous-sol, mais à l'exploitation future de ses richesses.

Voies de communications

a) Voies ferrées

L'intensité des échanges de marchandises, l'augmentation constante, mais plus lente, du trafic voyageurs, font ressortir de plus en plus l'insuffisance de notre équipement ferroviaire. La voie unique entre Aesch et Delémont et entre Choindez et Longeau constitue un obstacle de plus en plus gênant à l'écoulement des trains et à l'établissement d'un horaire moderne, c'est-à-dire une marche rapide des trains et un ajustement confortable des correspondances. La gare de Delémont est aussi insuffisamment développée ; ses quais sont trop courts et ses voies de manœuvre insuffisantes pour répondre à tous les besoins. La gare de Sonceboz, sans accès sous-voie au quai 2 et avec son croisement des lignes à l'entrée ouest, ne répond plus aux nécessités du trafic. La surtaxe de tunnel entre Moutier et Longeau est une injustice du point de vue social. Tous ces problèmes ont retenu l'attention de l'ADIJ au cours de l'année. Le canton de Bâle-Ville est toujours bien disposé à nous appuyer dans nos démarches. Le rachat du BLS par la Confédération pourrait créer les conditions indispensables à l'aménagement de notre réseau entre Bienne et Bâle.

b) Horaires

La plupart de nos revendications de janvier 1964 au sujet de l'horaire seront réalisées avec l'introduction du nouvel horaire en été 1965.

c) Trains d'abonnés

Nous avons fait une enquête auprès des industriels du vallon de Saint-Imier et auprès de ceux de la vallée de Tavannes pour établir si les trains d'abonnés leur convenaient. L'enquête a eu un résultat satisfaisant. Dans le Vallon, la très grande majorité des entreprises est satisfaite de l'horaire. Dans la vallée de Tavannes, il manque essentiellement un train amenant les ouvriers à Moutier le matin, vers 6 h. 40.

d) Trafic par Delle

Le trafic voyageurs par Delle est toujours très modeste. Avec nos deux paires de trains directs, on ne peut d'ailleurs espérer beaucoup plus. Entre Porrentruy et Belfort, on se déplace en voiture. Cet

hiver, pendant la période des fêtes de fin d'année, un grand nombre de trains d'agence ont passé par Delle. Le trafic marchandises, lui, est en réjouissante augmentation.

e) **Gare de Delle**

La nouvelle gare de Delle devait être construite en 1964. Elle le sera probablement cette année. Plus rien ne s'oppose à la mise en chantier des travaux.

f) **Port de Bourogne**

L'aménagement du port de Bourogne est entré dans la phase des réalisations avant la mise en chantier du canal à grand gabarit. Le Gouvernement bernois a décidé d'acquérir le droit d'emption sur une surface appréciable de l'aire portuaire. Les tractations ont commencé et l'affaire sera traitée prochainement par le Grand Conseil.

g) **Télésiège Nods-Chasseral**

L'ADIJ a participé au financement de la construction du télésiège Nods-Chasseral en souscrivant un nombre modeste d'actions. Elle souhaite un avenir prospère à cette nouvelle entreprise.

h) **Routes**

De grands travaux ont été réalisés sur nos routes, dans les gorges de Courrendlin-Choindez, dans celles de Moutier-Court dans celles de Reuchenette. Ils ne sont pas terminés. Nous renvoyons au rapport de la Commission routière.

De nombreux tronçons de nos routes principales et secondaires ont beaucoup souffert du gel au cours des derniers hivers. Leur état devient inquiétant.

La route d'Outremont, dont l'entretien est confié à l'ADIJ, a été réparée sur une partie de son parcours. Un autre tronçon sera entrepris cette année.

Le projet de la route du Doubs entre Soubey et Tariche est en panne. Nous attendons que les riverains manifestent un peu d'impatience.

Urbanisme

a) **Monuments historiques**

La sauvegarde de nos monuments historiques retient toujours notre vigilante attention et nous avons favorisé plusieurs travaux de réfection et de restauration au cours de l'année (voir la liste des subventions payées).

b) **Ancienne église abbatiale de Bellelay**

Les travaux de restauration de l'ancienne église abbatiale de Bellelay sont achevés. Le Comité de rénovation a terminé sa mission et rendu ses comptes. Les travaux ont coûté 603 000 fr. Ils ont été couverts par la Confédération, 181 500 fr., le canton, 247 000 fr.,

la Seva, 90 000 fr., les communes du Jura et Bienne, 15 700 fr., les trois associations jurassiennes, 17 000 fr., les entreprises et les particuliers, 62 500 fr. L'œuvre réalisée est imposante et nous pouvons en être fiers, sans oublier cependant notre dette de reconnaissance envers nos autorités, et en particulier envers M. V. Moine, conseiller d'Etat et président de la Commission de restauration. M. Alban Gerster, architecte à Laufon, a droit à une égale reconnaissance. Il a révélé, à Bellelay, une rare compétence. Le soin de veiller à l'entretien de l'église rénovée appartient maintenant à la Fondation du Vieux-Bellelay, au sein de laquelle l'ADIJ est également représentée.

c) Restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne

Un chantier plus grand encore va s'ouvrir à Saint-Ursanne pour la restauration de la Collégiale. Une première étape de travaux est en cours, celle de l'assainissement du terrain.

d) Château du Schlossberg

L'entretien du Château du Schlossberg ne pose pour le moment pas de problèmes. Le château est habité, ce qui résout assez confortablement les questions d'entretien.

e) Cimetière à autos Corgémont

A la suite des démarches entreprises par les autorités de Corgémont et l'ADIJ, le cimetière à autos de Corgémont a disparu. Nous souhaitons le même sort aux autres dépôts de ferrailles qui enlaidissent notre paysage.

Commissions

Nous avons tenu notre conférence annuelle des présidents de nos commissions le 19 octobre à Moutier. Deux commissions ont changé de président : M. Jean Christe, instituteur à Courrendlin, a remplacé M. Frédéric Reusser à la présidence de la Commission d'urbanisme et de protection des sites, et M. René Steiner a succédé à M. Reusser à la présidence de la Commission des horaires.

Quant à l'activité des commissions, nous renvoyons au chapitre 5.

Divers

L'ADIJ a patronné deux expositions du Musée d'histoire naturelle de Berne, celle des richesses naturelles du Jura, au printemps 1964 à Berne, puis en été à Bellelay, où elle a eu un grand succès, et celle du monde animal en danger, au cours de l'hiver à Berne.

Au cours d'une réunion des bureaux des quatre grandes associations jurassiennes, nous avons examiné les suggestions de M. Théo Chopard, président central de la Nouvelle Société helvétique, relatives à l'organisation d'une enquête-participation dans le Jura.

Nous avons réédité, au début de l'année, le Memento des autorités et administrations intéressant le Jura.

5. Activité des commissions

a) Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, maire, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

M. Joseph Nicol de Porrentruy ne fait plus partie de notre commission. Ayant donné sa démission de président de la Fédération jurassienne des bourgeoisies, il a désiré être remplacé aussi à notre commission. Nous remercions vivement M. J. Nicol de son travail consciencieux, de sa cordiale et parfaite collaboration. Nous saluons son successeur en la personne de M. Reynold Saunier, nouveau président de la Fédération jurassienne des bourgeoisies, et lui souhaitons une heureuse activité.

La commission a longuement discuté de l'état des travaux d'épuration des eaux dans le Jura. Dans la vallée de Tavannes les projets avancent bon train. Il est à prévoir que les travaux pourront commencer d'ici deux à trois ans au maximum. Les communes de Tavannes, Reconvilier et Loveresse ont constitué un syndicat. Pour la seule commune de Reconvilier, la dépense totale est dévisée à 3,5 millions de francs, calculée aux prix actuels. Malleray-Bévilard ont également constitué un syndicat. A Tramelan, les études sont en bonne voie. Les communes du Bas-Vallon de Saint-Imier ont pris contact avec l'Office d'épuration des eaux. Pour Cormoret et Courtelary, une station d'épuration est prévue entre Courtelary et Cortébert. Le syndicat formé par Courrendlin-Delémont, envisage d'englober encore le val Terbi, Bassecourt et Moutier. Un état des projets, en cours d'exécution, avec plans a été demandé à l'Office cantonal d'épuration des eaux. La réponse a été affirmative et par le bulletin de l'ADIJ il sera possible de se rendre compte de l'effort entrepris dans le Jura bernois afin de lutter contre la pollution et la diminution des eaux.

La commission a en outre discuté du projet d'amnistie fiscale. Pour qu'elle ait du succès, il faudrait qu'elle soit totale. C'est une mesure à prendre pour l'ensemble du canton.

On constate, en général, que les relations entre municipalités et bourgeoisies se sont détendues. Les litiges paraissent en régression. Mais les actes de classification devraient être tous révisés et adaptés au temps actuel. Il s'agit toutefois d'une affaire de commune à commune. Ensuite d'une décision de l'autorité, signalons qu'une bourgeoisie n'a pas à verser une indemnité de chauffage à la municipalité pour une école enfantine, du fait qu'il ne s'agit pas d'une école obligatoire. Comme on le voit un acte de classification ne constitue pas une réglementation absolue. Entre corporations publiques, il convient de s'entendre et de collaborer.

b) Commission agricole

Président : M. E. Læffel, ingénieur agronome, La Neuveville

Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Bienne

La Commission agricole a tenu une assemblée générale annuelle d'automne. Le bureau s'est réuni trois fois. L'activité comprend tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

L'effectif de la commission a été augmenté d'un membre, ce qui porte le nombre à 27, dont un représentant de chaque organisation de tête de l'agriculture du Jura, M. Joseph Biétry, fils, président de la Fédération jurassienne des apiculteurs, de Montfaucon/Les Enfers a été nommé pour représenter cette corporation.

Aucun changement n'est intervenu concernant les sociétés affiliées.

Il a été délivré huit diplômes avec gratification substantielle à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Ci-dessous la liste des lauréats :

Leiser Jakob	40 ans	chez Isaak Gerber, La Chaux-des-Breuleux
Moser Bertha	33 ans	chez Jean Oswald, Courrendlin
Racine Jules	27 ans	chez Bourgeoisie d'Orvin
Frikard Edouard	26 ans	chez Samuel Geiser, Les Fontaines/Mont-Tramelan
Jolidon Léon	16 ans	chez Paul Girardin, Saint-Brais
Stegmann Albert	15 ans	chez Bourgeoisie de Péry
Schäfer Ernest	15 ans	chez Bourgeoisie de Péry
Barthe Emile	15 ans	chez Commune de Tramelan

Le programme d'activité établi pour 1964 s'est déroulé normalement. La journée d'information agricole a obtenu du succès. Les conférences inscrites au programme étaient :

« Le frein à la surchauffe », par M. Rudolf Gnägi, conseiller d'Etat et conseiller national, à Berne.

« Problème du lait, prix à la production et organisation de la vente », par M. Henri Gendre, conseiller national, à Villarsel s/Marly.

La Commission agricole a également patronné et contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura et dont le nombre a dépassé la centaine.

Pour 1965, il a été prévu un programme d'activité très varié, d'entente avec la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. L'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

e) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, électricien, Delémont

Secrétaire : M. R. Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle, Delémont

« La patience est l'art d'espérer. »

Dès le début de son activité, la Commission pour la formation professionnelle a poursuivi deux objectifs précis :

- a) Enquêter dans toutes les communes jurassiennes afin de connaître les moyens financiers mis à la disposition des jeunes qui entreprennent des études ou un apprentissage.
- b) Récompenser les jeunes méritants.

Les renseignements obtenus des communes, associations, privés, industriels, etc., ont révélé une multitude de sources au débit plus ou

moins abondant. Mais pour l'octroi de subsides, il y avait de telles conditions, restrictions et même obligations, qu'une importante cohorte de jeunes était carrément oubliée. Pour combler cette lacune, la Commission pour la formation professionnelle, en collaboration avec l'adjoint à l'Office de l'orientation professionnelle, à Berne, publia une brochure intitulée « Les bourses d'apprentissage ». Cette brochure, dont le premier tirage de trois mille exemplaires est bientôt épuisé, a obtenu un réel succès et rendu de précieux services. Tous les élèves de neuvième année des écoles primaires et secondaires, ainsi que les apprenties et apprentis des écoles professionnelles artisanales et commerciales ont reçu ce document. Une décision sera prise prochainement quant à l'impression d'une nouvelle série de trois mille brochures. Pour l'étude d'un métier, les jeunes ne doivent plus être handicapés par des questions financières. La nécessité, pour notre pays, de disposer d'une main-d'œuvre très qualifiée, est de plus en plus impérieuse.

La publication d'une deuxième brochure consacrée aux « Bourses d'études » sera très vraisemblablement réalisée durant l'année 1965. Ce document rendra d'appréciables services aux étudiants des écoles de commerce, gymnases, technicums, universités, écoles d'architectes, etc.

Quant au deuxième objectif, récompenser les apprentis méritants, il est atteint chaque année avec toujours plus de succès, d'ampleur, de réussite, de satisfaction. En effet, on a pu le constater une fois de plus lors de la huitième Journée des apprentis méritants organisée à Saint-Ursanne le 27 juin 1964. Vingt-huit lauréats (un record), qui s'étaient particulièrement distingués lors des examens de fin d'apprentissage, ont été très justement récompensés.

Dans son allocution, M. René Steiner, président central de l'ADIJ, précisa que si la Suisse est pauvre en matières premières, elle est riche en matière grise. Il cita une publication étrangère qui indiquait que, proportionnellement au nombre des habitants, la Suisse occupe le premier rang pour ce qui est du génie inventif. « Poursuivez vos efforts, dit-il aux jeunes, toute la communauté compte sur vous. » Il appartenait à M. Lapaire, adjoint au maire, d'apporter le salut de la population et des autorités de la petite ville de Saint-Ursanne. Il releva que c'était une très belle coutume que d'honorer les apprentis méritants. Il souhaita à ces derniers un brillant avenir. Chaque année, un praticien s'adresse aux jeunes. A Saint-Ursanne, cet honneur échet à M. Zellweger, directeur des fours à chaux. Il félicita les lauréats, qui, par d'incessants efforts, obtinrent un résultat méritoire et envié. « Le travail, c'est la somme des peines, dit-il. Ce que vous avez acquis, on ne pourra plus vous le prendre. Votre bonne volonté d'arriver vous rendra heureux. Vous travaillez tous à une œuvre commune : la société de demain. Recherchez toujours la satisfaction du travail accompli utilement. Vous avez la volonté d'assumer des responsabilités ; c'est bien, mais tenez compte des conseils de vos aînés. Ainsi la renommée de notre pays sera sauvegardée. »

Chaque année de profondes paroles d'encouragement, d'utiles conseils, de précieuses recommandations, sont donnés à ces jeunes conquérants de l'avenir. La liste des vingt-huit apprentis méritants a paru dans le N° 8, août 1964, du bulletin de l'ADIJ.

En plus des récompenses remises par MM. Hänni et Jardin, cadeaux d'une valeur de 50 fr., collation et remboursement des frais de déplacement, l'Usine Thécla de Saint-Ursanne offrit un cadeau-souvenir consistant en une petite pelle-cendrier, confectionnée par le procédé de matriçage à chaud. Nous remercions très sincèrement la Direction de Thécla S.A. ; son geste a été très apprécié. La télévision pour la première fois, nous honora de sa présence. Le Jura et sa jeunesse ont été mis à l'honneur dans toute la Romandie.

Durant l'année, notre commission s'est encore préoccupée de la publication d'une brochure relatant tous les métiers qui peuvent intéresser notre jeunesse : difficultés, exigences, possibilités, apprentissage, étude, perspective, etc. Cette publication paraîtra prochainement d'entente avec les Offices d'orientation professionnelle.

Les dirigeants politiques les plus lucides répètent désormais que la formation des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens, en grand nombre, est la tâche la plus urgente. La Commission pour la formation professionnelle en récompensant les plus méritants parmi les jeunes, travaille, et c'est une heureuse constatation, pour un avenir meilleur. N'oublions pas que, dans le futur déjà commencé, c'est le niveau scientifique et technique d'un peuple qui le situera dans l'échelle mondiale, bien plus que l'importance numérique de sa population et la superficie de ses territoires. Quelle chance pour cette jeunesse jurassienne issue d'un peuple travailleur, amoureux du travail précis !

Comme chaque année, pour ceux qui s'intéressent aux jeunes et spécialement à l'utilisation intelligente de leurs loisirs, ils trouveront ci-après la statistique des apprentis lauréats par district et ce que ces jeunes méritants choisissent comme récompense. Comme vous le verrez, c'est fort réjouissant.

Statistique des lauréats classés par district

En 1957 = 12 lauréats	Laufon :	17
En 1958 = 20 lauréats	Porrentruy :	23
En 1959 = 22 lauréats	Delémont :	38
En 1960 = 26 lauréats	Franches-Montagnes :	8
En 1961 = 25 lauréats	Moutier :	63
En 1962 = 25 lauréats	Courtelary :	32
En 1963 = 25 lauréats	La Neuveville :	2
En 1964 = 28 lauréats	(années 1963 et 1964)	

Total à ce jour : 183 lauréats

Lauréats classés par métier

Employés (ées) de commerce	34	Compositeurs typographes	4
Employés de banque	6	Conducteur typographe	1
Acheveur de boîtes or	1	Décolleteurs	10
Boulangers-pâtisseries	5	Dessinateurs en bâtiment	6
Bouchers-charcutiers	7	Dessinateurs en génie civil	6
Coiffeuses	8	Dessinateurs sur machines	9
Coiffeur	1	Electricien sur autos	1

Forgeron	1	Modeleur sur chaussures	1
Horlogers praticiens	2	Monteurs électriciens	7
Horlogers rhabilleurs	2	Outilleur d'horlogerie	1
Maçons	2	Papetier	1
Marbrier	1	Remonteurs horlogers complets	2
Mécaniciens ajusteurs	9	Radio-électriciens	8
Mécaniciens de précision	16	Serruriers de construction	2
Mécanicien électricien	1	Tourneur boîtes or	1
Mécaniciens faiseurs d'étampes	2	Tourneur de boîtes	1
Mécaniciens outilleurs	3	Coupeur en chaussures	1
Mécaniciens sur autos	3	Couturières (depuis 1962)	3
Menuisiers ébénistes	7	Vendeuses (depuis 1962)	6
Menuisier modeleur	1		

Total : 183

Statistique des récompenses choisies

Livres (62 lauréats) : dictionnaires 17 ; techniques 20 ; classiques 12 ; voyages-aventures 6 ; romans modernes 5 ; histoire 2.

Disques (14 lauréats) : musique classique 6 ; jazz 5 ; chansons et opérettes 3.

Outillage professionnel (29 lauréats) : menuiserie 3 ; coiffure 7 ; électricité 2 ; dessin 10 ; horlogerie 3 ; de mesure 4.

Appareils photographiques (9 lauréats).

Montres et réveils (55 lauréats).

Articles ménagers (10 lauréats).

Divers (4 lauréats) : 1 tourne-disque ; 1 microphone ; 2 règles à calcul.

Lorsque le montant de la récompense choisie est supérieur à 50 fr., le lauréat paie la différence. C'est arrivé dans une soixantaine de cas.

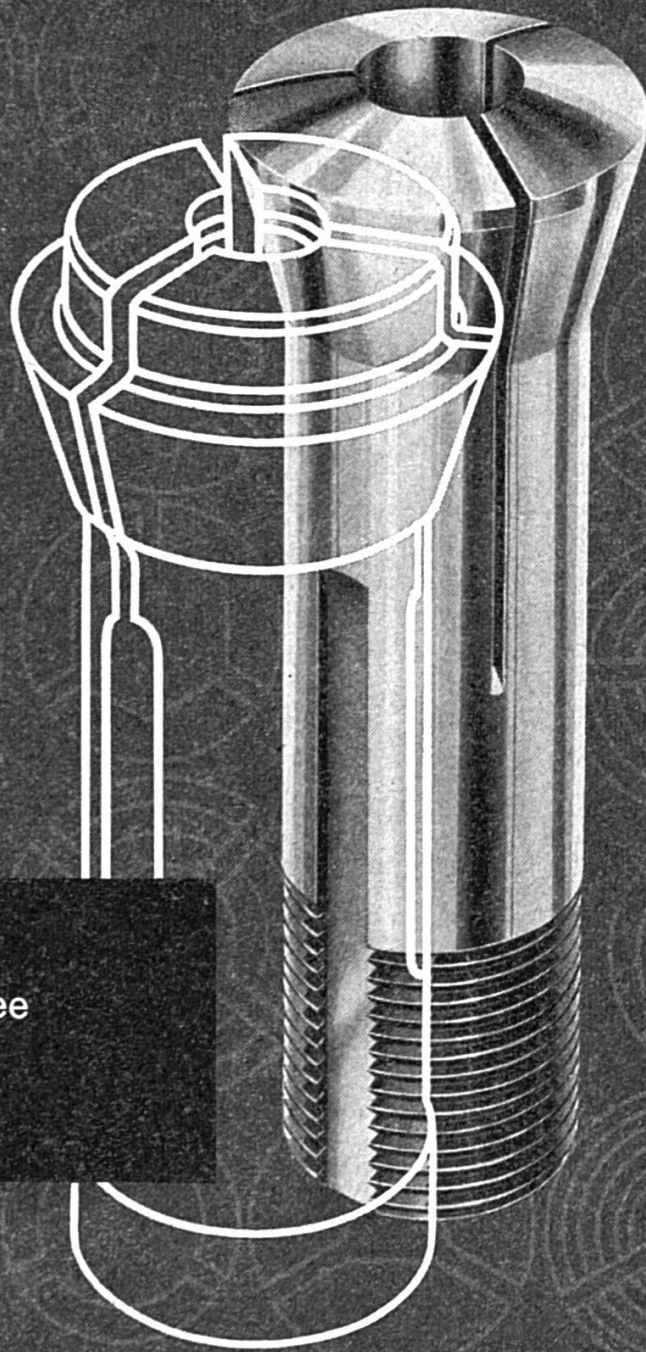
d) Commission pour la protection de la nature

Président : M. R. Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont

Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

La commission, qui s'est réunie vers le milieu de décembre dernier, a pris connaissance avec satisfaction de l'aboutissement des démarches faites en vue de faire placer sous la protection de l'Etat divers blocs erratiques ; le 11 février 1964 le Conseil-exécutif décidait, en effet, d'inscrire dans le registre cantonal des monuments naturels protégés les objets suivants :

1. **Un bloc erratique** de schiste de Casana, se trouvant sur la rive gauche du lac de Biemme, près de **Marnin** (coordonnées : 575.889/214.088. Ce bloc qui a son origine dans le Valais méridional — région du



une machine de
précision est équipée
avec des pinces
SCHAUBLIN

SCHAUBLIN
pinces de serrage

FABRIQUE DE MACHINE SCHAUBLIN SA DELEMONT | SUISSE

robert sa moutier

imprimerie

tous les genres d'imprimés
l'industrie et le commerce

**qualité
originalité
rapidité**

1268

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

**INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE**

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1252

Saint-Bernard — a été trouvé dans le sol lors des travaux effectués pour l'établissement de la double voie entre La Neuveville et Douanne. Il est la propriété de la commune de La Neuveville. De forme conique, il a les dimensions suivantes : 2/1,4/0,3 m., son volume est approximativement de 2 m³. Il a été placé sur un socle de béton, à 250 m. du point où il fut extrait du sol, et qui se trouve au sud de la voie ferrée sur un terrain, gagné sur le lac par comblement, appartenant à l'Etat.

2. **Un bloc erratique** de schiste à hornblende, trouvé à six mètres au-dessous de la surface du sol, au cours de travaux de terrassement à l'est du cimetière de **Sonvilier**. On sait qu'il est venu du Valais, mais son origine précise est indéterminée. C'est un bloc de forme ovale, qui mesure 1/1,2/2,3 m., et dont le volume est d'environ 2 m³. Il a été placé près de l'école de Sonvilier, au point 802 ; coordonnées : 564.071/221.028. Il appartient à la commune de Sonvilier.

3. **Deux blocs erratiques** de gneiss granitique à hornblende (arkésine), mis à jour à Saint-Imier pendant les travaux de terrassement pour l'aménagement de la patinoire artificielle de l'Erguel. Ils ont tous les deux la même origine, soit le massif de la Dent-Blanche. Ils sont la propriété de la Société de la patinoire, et ont été posés à proximité de cet emplacement de sport. Coordonnées : 566.331/222.008. Dimensions : 2,8/3,8/0,7 m. et 0,75/1/0,2 m. ; le plus grand a un volume d'environ 6,4 m³.

4. **Un bloc erratique**, également de gneiss granitique à hornblende, sur la berge nord de la Suze à **Cortébert**. Il gisait primitivement dans le lit de la rivière, et fut transféré sur le bord lors des travaux de correction de la Suze en 1932. Il est originaire de la région cristalline de la Dent-Blanche. C'est l'Etat qui en est le propriétaire. Dimensions : 2,5/2/0,9 m. ; volume approximatif 2,3 m³. Coordonnées : 574.646/226.660 ; altitude 679 m. Porte le nom local de « Pierre grise de Cortébert ».

Tous ces blocs ont été charriés à l'époque glaciaire par le glacier du Rhône.

La commission a également enregistré avec plaisir l'achèvement, en 1964, du **chemin de la Petite-Theurre**, dans la réserve de la Gruère, travail pour lequel l'ADIJ a versé, pour sa part, 5000 francs. Signalons que la commission s'est prononcée contre l'ouverture de ce chemin à la circulation des automobiles, sauf pour les « bordiers ». Le camping a été supprimé au bord de l'étang ; il sera réinstallé en dehors des limites de la réserve. — La Commission de surveillance de l'étang, dans laquelle l'ADIJ est représentée par le président de la Commission pour la protection de la nature, fera les démarches nécessaires pour incorporer à la réserve une petite parcelle (à l'est de la Petite-Theurre) qui permettra de compléter celle-ci d'heureuse façon. La surveillance s'est révélée difficile au cours de l'année écoulée ; trente-cinq procès-verbaux ont dû être dressés par le garde officiel assisté de deux gardes bénévoles et d'un agent de la police cantonale,

pour entorses faites à l'arrêté du 23 août 1963 ; toutes les dénonciations ont été suivies de sanctions, à l'exception d'une seule encore en suspens. — De nouveaux panneaux signalant la réserve seront placés à des endroits propices par les soins du garde officiel. — Il n'est peut-être pas superflu de signaler ici une étude fort instructive : « **Variation de température et de pH dans les eaux et les sphaignes de l'étang de la Gruère** », travail effectué par la classe 2c du Gymnase français de Bienne, en septembre 1964, sous la direction des professeurs J.-M. Saurer et F. Guenat. Nous pensons, avec les auteurs, que cette étude sera utile aux biologistes dans leurs recherches ultérieures sur la faune et la flore de l'étang.

Au cours de sa réunion de décembre, la commission a pris connaissance aussi du projet pour un arrêté du Conseil-exécutif élaboré par l'Association Pro Doubs, au sujet de la **mise sous protection du Doubs et de ses rives sur sol bernois**, c'est-à-dire depuis la borne 605 (Clairbief) jusqu'à la borne frontière 558 (Ocourt). Elle a donné son appui à ce projet, qui a été remis par l'association précitée à la Direction cantonale des forêts vers la fin de décembre 1964.

Dans « Les intérêts du Jura » de novembre 1964, le président de la commission a présenté, avec quelques détails et photographies (d'après le rapport de la Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature pour les années 1960, 1961 et 1962), trois objets protégés dans le Jura bernois : l'Aulnée es Boulats de Bonfol, la Caverne préhistorique de Nenzlingen et les étangs de Bonfol et de Vendlincourt. Il a en outre établi la **liste complète des monuments protégés dans le Jura bernois** et la région limitrophe sud du Jura, liste qui sera publiée dans le bulletin de l'ADIJ en 1965. Précisons à ce propos que dans le Jura seul, sept réserves ont été créées jusqu'à ce jour, et que onze objets botaniques (arbres) et vingt-cinq objets géologiques (blocs erratiques et cavernes) sont placés sous la protection de l'Etat.

Dans l'« Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés » (établi à la demande de la Ligue suisse pour la protection de la nature, de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et du Club alpin suisse, par une commission spéciale (CPS) 1959-1963, et approuvé et adopté en séance du 4 mai 1963) figurent, entre autres, les gorges de Douanne avec garrigue rocheuse. Lors d'une assemblée convoquée par la CPS, le 19 septembre 1964, à La Chaux-de-Fonds, il fut décidé d'y ajouter, en particulier, les gorges du Pichoux et la pente sud du Chasseral au-dessous de la crête.

Pour l'avenir la commission a divers projets en perspective. Elle recevra et examinera aussi avec intérêt toute proposition qui pourrait lui être faite par des membres de l'ADIJ, et même par d'autres personnes.

Signalons, pour terminer notre rapport, que la presse nous a appris, en décembre écoulé, qu'un groupement jurassien s'est créé à Saignelégier, le 12 décembre 1964, pour la protection de la nature.

e) Commission sociale

Président : M. W. Sunier, préfet, Courtelary
Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

Parmi les problèmes sociaux, celui qui concerne les personnes âgées revêt une importance toute particulière. M^{me} May-Suzanne Corbellari-Guenin, assistante sociale, a fait une étude très fouillée de la situation de ces personnes dans le sud du Jura bernois. Elle a exposé devant notre commission élargie les motifs qui l'ont engagée à procéder à une enquête et a donné connaissance des conclusions de son travail. Nous résumons ces conclusions à l'intention de nos lecteurs :

- le recrutement du personnel est devenu très difficile ;
- la création d'écoles d'aides hospitalières s'impose ;
- une meilleure liaison doit être établie entre les directeurs de nos établissements ;
- l'information du public doit être coordonnée et intensifiée ;
- le nombre d'aides familiales est trop petit ;
- la construction de maisons pour personnes âgées est un problème des plus importants.

M^{lle} Jacqueline Gisiger, étudiante à l'Ecole d'études sociales de Genève, recense les institutions sociales du Jura bernois et recherche avec les communes, les services sociaux, les inspecteurs d'arrondissement les moyens les plus opportuns de coordonner le travail social. La création d'un office social jurassien est envisagée. Sa réalisation dépend de nombreux facteurs que notre commission étudie systématiquement.

Notre commission s'intéresse aussi à la création d'une école d'infirmières au Jura et suit de près les études qui tendent à la création de services de tuteurs officiels et d'écoles de parents dans plusieurs de nos districts.

Elle a pris liaison avec la Direction du centre social protestant jurassien et poursuivra son activité qui tend à grouper tous les efforts accomplis dans le domaine social pour le plus grand bien du pays jurassien.

f) Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. J. Christe, instituteur, Courrendlin
Secrétaire : M. P. Schaller, instituteur, Delémont

L'année écoulée marque un tournant dans l'activité de la commission. En effet, dès sa fondation en 1946, la présidence en était assumée avec distinction par M. F. Reusser, actuellement président d'honneur de l'ADIJ. Croyant sentir le poids des ans, M. Reusser a demandé à être remplacé à la tête de la commission. Bien à regret, il a été fait droit à cette requête et un nouveau président a été choisi en la personne du secrétaire M. Jean Christe. Nous voudrions profiter de ce rapport annuel pour redire à M. Reusser toute la reconnaissance de l'ADIJ pour le travail efficace qu'il a accompli comme président de la Commission d'urbanisme et de protection des sites. Que Dieu lui

accorde encore de belles et longues années de paisible retraite si tant est que M. Reusser connaisse la signification exacte du mot « retraite ».

Le travail n'a pas manqué à notre commission et de partout dans le Jura des demandes d'aide, d'appui ou de conseils nous sont parvenues. Elles ont toutes été traitées après un examen sérieux et une suite favorable a pu être donnée dans la plupart des cas. Citons quelques exemples : Nous avons été sollicités lors de la demande de construire des blocs à Saint-Ursanne et lors des travaux de transformation des magasins de l'Association agricole de cette même ville. Comme à l'accoutumée, nous avons trouvé une grande compréhension, tant auprès des autorités que des particuliers et, dans ce domaine, nous pouvons affirmer que Saint-Ursanne donne l'exemple à tout le Jura. Nous avons appuyé le Conseil paroissial de Courrendlin lors de la rénovation des magnifiques autels baroques de l'église paroissiale et avons accordé un subside important. Il en a été de même à Alle pour la rénovation de la tour de l'église et à Courchavon pour les travaux de remise en état de splendides statues de bois. Nous avons mené les travaux préliminaires pour la mise sous protection du magnifique bâtiment de la Grande Coronelle et 1965 verra certainement la réalisation de ce projet. Et finalement, c'est avec un plaisir tout particulier que nous sommes venus à la rencontre des paroissiens de Sornetan qui ne reculent devant aucun sacrifice pour redonner à leur temple charmant sa splendeur d'antan. Dans la même séance nous avons promis notre appui financier à la commune de Courrendlin qui va restaurer la tour historique sise au milieu du village. Mais à côté de ces points positifs, il y a hélas ! à déplorer des insuccès. Le plus flagrant est bien la construction dans la région de Montfaucon-Le Bémont de maisons de week-end d'un style que nous nous refusons à juger. Il tient paraît-il de la forme des sapins, mais plus encore du wigwam wapiti... Dommage que le ridicule ne tue pas, car nous serions à l'abri dorénavant de telles mutilations du paysage. Aussi faisons-nous appel au bon sens des Francs-Montagnards pour que très rapidement ils établissent des règlements de construction et des plans d'urbanisme qui mettront leur région si belle à l'abri de pareilles déprédations. Notre commission est à leur disposition et nos architectes et ingénieurs sont tout disposés à donner, gratuitement, les conseils nécessaires. Nous ne voulons rien imposer, mais nous demandons instamment que nous soyons mis au courant d'éventuels projets de construction pour que nous puissions, comme cela se fait à Saint-Ursanne, les examiner avec les autorités et les architectes ou maîtres d'ouvrage afin de garder à nos Franches-Montagnes le visage qui doit être le leur.

Le château d'Asuel, lui aussi, n'a pas fini de nous créer du souci. Les fonds et les plans sont à disposition, mais le propriétaire actuel, trop pris par ses affaires n'a pu encore ordonner le commencement des travaux. Nous voulons croire qu'avec un peu de bonne volonté, ceux-ci pourront être effectués en 1965. Nous essaierons également de sauver définitivement le martinet de Corcelles que nous avons acheté en son temps et qui devrait être déplacé pour permettre le développement de l'atelier où il est aménagé. Des pourparlers sont en cours et nous voulons espérer trouver une solution.

Routes

JAUQUET & PETER S.A.

Génie civil - Bâtiments

Delémont-Bure-Porrentruy

1267

pārli+cie

Chauffage central

Application de la chaleur
à tout usage

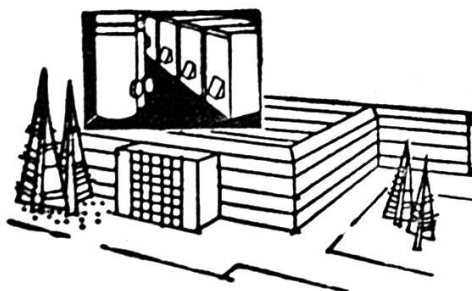
Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires


BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTUUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL
MUNTSCHERMIER



1265

Imprimerie du **Démocrate** **Delémont Tél. 066 / 2 17 51**

Nos nouvelles installations et notre équipement moderne servis par un personnel qualifié nous permettent une livraison rapide de prospectus illustrés et en couleurs, catalogues, brochures et de tous les imprimés administratifs et d'usage privé



Nous vous conseillerons objectivement et nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements, offres, projets, devis, etc.

Pour terminer ce rapport, nous voudrions remercier tous nos collaborateurs pour l'appui qu'ils nous ont apporté, de même que les autorités qui ont bien voulu avoir recours à nos conseils, dans un souci louable de protéger et de sauver le visage aimé de notre petite patrie.

g) Commission des horaires

Président : M. R. Steiner, directeur, Delémont
Secrétaire : M. H.-L. Favre, directeur, Reconvilier

La Commission des horaires s'est réunie une seule fois en décembre pour examiner le projet d'horaire des chemins de fer pour la période du 30 mai 1965 au 27 mai 1967, donc pour deux ans. Elle avait invité les membres de l'ADIJ, par la voie du bulletin, à lui faire parvenir toute revendication éventuelle pour le 15 novembre. Cet appel n'a pas eu beaucoup d'écho. La liste des revendications a été établie sur la base des propositions présentées par les membres de la commission et sur la base d'une enquête faite au début de l'année sur la marche des trains d'abonnés dans la vallée de Tavannes et dans le vallon de Saint-Imier. La requête qui est résultée des discussions a été publiée dans le bulletin du mois de janvier 1965.

h) Commission du trafic Nord-Sud

Président : M. R. Steiner, directeur, Delémont
Secrétaire : M. H.-L. Favre, directeur, Reconvilier

La commission s'est réunie en novembre pour prendre connaissance de l'évolution de la situation en ce qui concerne la vente du BLS et des compagnies coexploitées à la Confédération. Rien n'a encore paru au sujet des conditions de vente. Nous avons appris cependant que le Grand Conseil ne sera pas mis devant un fait accompli, mais qu'il pourra, le moment venu, discuter en toute liberté du projet de cession des compagnies de chemins de fer.

La commission a alors décidé de rappeler le point de vue de l'association au gouvernement. Elle est d'avis qu'une cession du BLS à la Confédération n'aurait un sens que si le rachat entraînait, dans un avenir prochain, l'équipement de la ligne du BLS, ML compris, en double voie.

La requête a été publiée dans le bulletin du mois de février 1965.

i) Commission scientifique

Président : M. H. Liechti, Porrentruy
Secrétaire : M. G. Keller, Porrentruy

Au cours de l'année 1964, les membres de la Commission scientifique ont poursuivi leurs travaux, chacun dans son secteur particulier. Nous relèverons particulièrement les recherches de M. le Dr Krähenbühl, de Saint-Imier, qui consacre tous ses loisirs à l'établissement du catalogue de la flore jurassienne. Il est impossible de citer ses innombrables excursions à travers tout le pays. M. J.-Cl. Bouvier, professeur

à Porrentruy, poursuit ses recherches sur la petite faune aquatique du Doubs, influencée qu'elle est par les variations du débit de la rivière. De son côté, le président s'est occupé de diverses recherches hydrologiques.

La section jurassienne de la Société suisse de spéléologie est représentée dans notre commission. Grâce à un subside spécial de l'ADIJ, elle a été dotée de combinaisons étanches isothermiques, nécessaires à la poursuite de ses travaux (passage de siphons). Au cours de l'année dernière, ses membres ont poursuivi leurs explorations dans la région de Soubey (Sourve-du-Moulin). Sous la direction de M. W. Jakob, de Moutier, ils ont repris l'exploration de la galerie inférieure de Milandre, près de Boncourt. Les résultats obtenus sont sensationnels, puisque 5 km. de galeries, reliant entre elles d'immenses salles, ont pu être explorées. Les galeries, orientées N-S, se prolongent jusque sous le plateau de Bure. Cette découverte fera l'objet d'une publication spéciale dans le bulletin de l'ADIJ.

Pour continuer une exploration souvent dangereuse, dans des conditions de sécurité suffisante, nos spéléologues doivent recevoir un équipement plus perfectionné. L'ADIJ y veillera, vu l'intérêt considérable de ces travaux pour la connaissance de l'hydrologie du Jura.

j) Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, directeur, La Neuveville

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Le plan routier de l'Ajoie est en élaboration.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Laufon

N° 1 : Mervelier - Hinter Erzberg - Hohe Winde

N° 2 : Mervelier - Hohe Winde

N° 6 : Laufon - Buchberg - Soyhières

N° 9 : Laufon - Fringeli - Mervelier

Delémont

N° 4 : Soyhières - Bürkisberg - Lucelle (partiellement)

N° 6 : Delémont - Les Rangiers

N° 7 : Delémont - Bassecourt

N° 9 : Delémont - Moulin-Neuf (partiellement)

N° 10 : Delémont - Bürkisberg - Lucelle

N° 13 : Bassecourt - Les Rangiers - Lucelle (partiellement)

Raimeux

N° 1 : Moutier - Raimeux signal

N° 7 : Courrendlin - Rebeuvelier - Raimeux signal

N° 8 : Roches - Raimeux signal

N° 12 : Choindez - Vermes - Mervelier

Montoz-Graiteray

- N° 10 : Malleray - Cabane CAS La Rochette Montoz
N° 14 : La Reuchenette - Péry - Cabane CAS La Rochette Montoz

Franches-Montagnes-Nord

- N° 4 : Saint-Ursanne - Saignelégier
N° 12 : Glovelier - Epauvillers
N° 13 : Saint-Brais - Goumois

Franches-Montagnes-Centre

- N° 1 : Tavannes - Tramelan - La Chaux - Les Breuleux -
Le Noirmont
N° 2 : Tavannes - Le Fuet - Bellelay - Saulcy - Glovelier
N° 2a : Lajoux - Fornet-Dessus - Bellelay
N° 3 : Tramelan - Les Reussilles - La Theurre - Saignelégier
N° 4 : Tramelan - Derrière-Jorat - Moron
N° 7 : Tramelan - Les Genevez - Lajoux - Glovelier
N° 13b : Les Genevez - Bellelay

Franches-Montagnes-Sud

- N° 2 : Tavannes - Mont-Soleil (partiellement)
N° 3 : Tramelan - Les Breuleux - Les Bois
N° 4 : Tramelan - Les Bois
N° 12 : Saint-Imier - Les Bois (partiellement)
N° 14 : Mont-Soleil - Les Bois
N° 15 : Saint-Imier - Le Noirmont
N° 16 : Mont-Soleil - Les Breuleux
N° 17 : Villeret - Le Sergent - Les Breuleux
N° 17a : L'Assesneur - Le Sergent
N° 18 : Courtelary - Les Breuleux - Le Noirmont

Chasseral

- N° 1 : La Heutte - Cabane CAS - Chasseral
N° 2 : La Heutte - Métairie de Morat - Renan
N° 3 : Frinwillier - Jobert - Chasseral
N° 6 : Bienne - Macolin - Twannberg - Lignièrès (partiellement)
N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville
N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville
N° 10 : Bienne - Orvin - Chasseral
N° 11 : La Neuveville - Nods - Chasseral (partiellement)
N° 13 : Sonceboz - Pont des Anabaptistes - Chasseral
N° 15 : Saint-Imier - La Perrotte - Chasseral
N° 16 : Bienne - Les Prés-d'Orvin - Chasseral
N° 20 : divers chemins locaux région nord de Bienne

2. Réparations et compléments

Laufon

- N° 12 : Laufon - La Réselle - Soyhières Indicateurs
2

Delémont

- N° 8 : Delémont - Soyhières - Moulin-Neuf 1
N° 9 : Delémont - Movelier - Moulin-Neuf 1

	Indicateurs
Moron	
N° 1 : Moutier - Moron	}
N° 12 : Moutier - Champoz - Le Fuet	
N° 13 : Moutier - Bellelay	
Montoz-Graitery	
N° 18 : La Heutte - Oberer Grenchenberg	3
Franches-Montagnes-Nord	
N° 8 : Montfaucon-Soubey	6
Franches-Montagnes-Centre	
N° 2a : Tavannes - Fornet-Dessus - Glovelier	1
N° 17 : Bellelay - Semplain	6
Franches-Montagnes-Sud	
N° 5 : Le Noirmont - La Ferrière	1
N° 12 : Saint-Imier - Les Bois	1
Chasseral	
N° 1 : La Heutte - Chasseral	8
N° 2 : La Heutte - Renan	2
N° 3 : Frinvillier - Chasseral	9
N° 6 : Bienne - Twannberg - Lignièrès	9
N° 7 : Bienne - Twannbachschlucht - La Neuveville	13
N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville	2
N° 10 : Bienne - Orvin - Chasseral	5
N° 13 : Sonceboz - Chasseral	11
	130

3. Nouveaux itinéraires balisés

	Km.	Indicateurs
Laufon		
N° 3 : Erschwil - Montsevelier	3,5	9
Delémont		
N° 5 : Soyhières - Haute-Borne	6,2	11
N° 17 : Bérider - Vorbourg	1,5	2
Montoz-Graitery		
N° 5 : Gänsbrunnen - Oberdörferberg	5,2	13
Chasseral		
N° 20 : chemins locaux région nord de Bienne	41,6	97
	58	132

C. PRÉPARATION DES COMMANDES

4. Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1965

	Km.
Raimeux	
N° 13 : Gänsbrunnen - Mervelier	15
Montoz-Graitery	
N° 6 : Court - Montagne de Graitery	4,3
N° 16 : Court - Chaluet - Gänsbrunnen	10,6

D. TABLEAUX D'ORIENTATION

Le tableau d'orientation de Chasseral est posé.
Le tableau d'orientation de Saint-Imier est en travail.
Le tableau d'orientation de Moutier est à l'étude.

E. CONSTRUCTION DE CHEMINS

Le sentier « Les Enfers-Soubey » a été remis en état pour la deuxième fois.
Le gros œuvre du prolongement du sentier des Gorges de la Douanne est terminé.

F. COURSES ORGANISÉES

1. 7 juin 1964 : Laufon - Buchberg - Soyhières (par M. L. Hänggi)
2. 13 sept. 1964 : Laufon - Stürmen - Grindel - Fringeli - Bärschwil (par M. L. Hänggi)
3. 15 sept. 1964 : Etang de la Gruère - Bellelay - Lajoux - Glovelier (par M. D. Moine)

k) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, anc. cdt. d'arrondissement, Delémont
Secrétaire : M^e R. Carnal, président du Tribunal, Moutier

Composition. La CRJ n'a pas subi de changement dans sa composition en 1964.

Créée en 1950, elle entre dans sa quinzième année d'existence, ayant jusqu'à ce jour, croyons-nous, répondu à ce que l'on attendait d'elle. Bien sûr, elle ne saurait provoquer des miracles ! Mais dans le cadre des moyens qui lui sont conférés, avec l'accueil bienveillant de la Direction cantonale des travaux publics et la compréhensive collaboration de MM. les ingénieurs en chef des arrondissements III et V, elle centralise les désirs des diverses régions du Jura et agit au mieux pour l'intérêt de tous.

Séances. La CRJ s'est réunie deux fois en séances plénières à Delémont et une fois à Sonceboz.

- En janvier : il s'agissait : a) d'entendre un exposé du président de la commission sur les projets cantonaux en rapport avec la sous-commission cantonale des routes ; b) de prendre connaissance des plans de travaux annuels des arrondissements III et V ; c) de traiter de questions financières internes.
- En mai : la CRJ prit contact avec une délégation du Conseil communal de Sonceboz pour étudier sur place le délicat et languissant problème de la déviation de cette localité. Assistaient à la séance MM. les ingénieurs en chef des III^e et V^e arrondissements, Tièche, ingénieur, auteur du projet controversé en discussion, et Borel, chef technique du Bureau suisse pour la

prévention des accidents. (Le Conseil communal était au complet.) En second plan il fut, à cette séance, question des dégâts du gel.

- En novembre : la commission fait le point de la situation du réseau des routes jurassiennes à l'entrée de l'hiver et examine les propositions formulées par la Direction cantonale des travaux publics à l'intention du Grand Conseil.

Déviations de Sonceboz

C'est un problème qui soulève toutes sortes d'objections. S'il est difficile de convaincre les habitants de Sonceboz, il est encore plus malaisé de traiter des intérêts particuliers.

Dans le village les avis sont partagés, trois variantes de déviation sont en discussion :

- **tracé nord** soit route passant devant le Garage Hurzeler pour retrouver, à l'est du village, la route actuelle vers le stand et depuis le tea-room sous la voie ferrée de Tavannes-Delémont descente sur Sombeval.
La simple réflexion fait rejeter ce projet parce que les poids lourds, les trains routiers acheminés en direction du vallon de Saint-Imier ne voudront jamais s'astreindre à cette montée. Ils trouveront toujours une excuse valable pour utiliser la voie actuelle. D'autre part, la lenteur de la cadence de marche des camions franchissant Pierre-Pertuis crée déjà suffisamment de longs convois, de voitures obligées à patienter, sans que ceux destinés au Vallon viennent encore s'y ajouter !
- **tracé central actuel.** Ce tracé à corriger demande l'achat d'immeubles à démolir, un redressement de la route, un nouveau profilage. Il conserverait le gros danger du croisement vers l'Hôtel de la Couronne et tous les ennuis d'une route de plein village. D'un commun accord ce projet doit être écarté.
- **tracé sud.** Ce projet des ingénieurs Marti et Tièche prévoit une descente sur la Suze avant le Garage Hurzeler (pente 6,7 ‰), un pont conduisant à la gare. Puis en suivant le lit de la rivière, son tracé rejoint la route cantonale à l'ouest de Sombeval.

Il s'agit d'une route principale à trafic mixte, sans passage différencié, c'est-à-dire sans surpassage, mais comprenant des passages à niveau.

Ce projet sud est sans aucun doute celui qui répond le mieux aux exigences du trafic routier, mais il faut lui apporter des corrections :

- a) il faut supprimer les passages à niveau (3) pour faciliter le franchissement de la route par les ouvriers se rendant à la fabrique (quatre fois par jour, plus de 200 personnes), pour éviter des retards aux habitants se rendant à la gare, pour sauvegarder la vie des enfants se rendant en classe ;
- b) il faut liquider les oppositions : cinq de droit privé et trois de droit public ;

- c) il faut que le canton intervienne auprès de la Confédération qui s'oppose aux surpassages ou à défaut que le canton prenne à sa charge les frais supplémentaires causés par la suppression des passages différés.

Dûment corrigé, la CRJ fait sien ce projet. Malgré nos démarches, il n'a pas encore trouvé de solution à la fin de l'année 1964.

Dégâts dus au gel

MM. les ingénieurs se montrent pessimistes en reconnaissant que l'état des routes est de plus en plus critique. Les revêtements trop légers ne résistent pas assez aux intempéries, de sorte qu'ils ont une durée trop courte (trois à six ans). Les usagers demandent des routes viables. Malgré l'octroi d'un crédit extraordinaire, il n'a pas été possible de remédier aux dégâts dus au gel). Et le mal va en empirant. Les réserves imposées financièrement par la surchauffe ne simplifient pas la solution des remèdes à apporter à la chaussée. Telle était la situation à la fin 1964.

Actuellement, affirme M. l'ingénieur Eckert, sur les 550 km. de routes du réseau V, 150 km. sont en bon état pour une durée de dix ans. La remise en état des 400 km. restants nécessitera une dépense de 22 millions de francs !

De façon générale, il conviendrait de pouvoir prévenir les dégâts au lieu de les réparer après coup.

La CRJ se demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser les routes se détériorer, quitte à payer les factures après puisque l'Etat et les communes ont l'obligation de les entretenir. Coûteux procédé à ne pas admettre !

Il est certain que l'on fait fausse route avec le système actuel. Il faudrait lancer un mouvement qui aurait pour mission de préparer les bases d'une politique routière cantonale en créant un comité d'action cantonal composé d'ingénieurs et d'économistes.

Il ressort nettement des discussions de la CRJ que notre politique cantonale routière n'est pas heureuse : on fait trop de petites choses par petits bouts.

Travaux routiers en 1965

III^e arrondissement

M. l'ingénieur Marti a obtenu un crédit de 1 400 000 fr. pour la suppression du passage à niveau de La Reuchenette (dernière étape) ; pour la suppression du passage à niveau de Sébastopol 500 000 fr.

Route des gorges du Taubenloch

Rien n'a encore été défini ou décidé en ce qui concerne la route des gorges comme suite à la déviation de La Reuchenette.

C'est pourtant un sujet dont la solution impatiente le Jura.

Jusqu'à quand va-t-on renvoyer la décision attendue de la réalisation d'une liaison routière fluide du Jura avec Bienne et la capitale ?

En chemin de fer il faut payer taxe double dans le tunnel Moutier-Granges et dans les gorges il faut subir un passage en voie de disparition, il est vrai, l'étroitesse de la chaussée, ses méandres et le tempo des trains routiers. Pénibles constatations !

Au sujet de la **route N° 5** un projet au 1 : 5000 a été soumis à la Confédération qui n'a donné aucune suite jusqu'à présent.

Route Orvin-Lamboing

Pour cette route de jonction une tranche de 300 000 fr. est acquise pour 1965.

V^e arrondissement

Le but principal à atteindre est le profilage de la route N° 6 de Tavannes à Boncourt.

Pour 1965 les crédits suivants sont alloués :	Fr.
— Pierre-Pertuis, corrections et aménagements	70 000.—
— Bévillard - Court, corrections et aménagements	280 000.—
— Gorges de Court, corrections et aménagements	160 000.—
— Moutier : rue Centrale, corrections et aménagements	120 000.—
— Choindex : traversée, corrections et aménagements	200 000.—
— Delémont - Develier, corrections et aménagements	350 000.—
— Porrentruy : avenue Stockmar, aménagements	250 000.—
— En Ajoie : différents tronçons à Courgenay, Courchavon, Courtemaîche et Boncourt	300 000.—
— Tavannes , suppression du passage à niveau Tavannes-Reconvilier, Tavannes-Le Fuet ; suppression du passage à niveau vers l'usine à gaz ; construction d'un passage sur voies pour le cimetière. Coût total	2 000 000.—
	Fr.
dont : à la charge du chemin de fer	1 000.000.—
à la charge du canton	750 000.—
à la charge de Tavannes	250 000.—
Part du canton disponible en 1965	350 000.—

Route N° 18

— Angenstein (1 ^{re} étape Liesberg - Riederwald)	500 000.—
— Nenzligermatten - Kessiloch	300 000.—
— Delémont - Courtételle	200 000.—
— Courfaivre, sortie ouest	150 000.—
— Courfaivre - Bassecourt	350 000.—
— Le Bémont - Saignelégier	140 000.—
— Saignelégier - Les Emibois (2 ^e étape)	300 000.—

Route N° 98

— Moutier - Saint-Joseph (dont 150 000 fr. déjà employés)	200 000.—
---	-----------

Route N° 99

— Cras cimetière de Chevenez - anc. route de Rocourt	105 000.—
— Réclère - Damvant	190 000.—

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) (032) 92 15 51
-----------------	---	------------------------------------

Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) (032) 2 27 11
---------------	---	--

Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
-----------------	---	---------------------------------------

Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
------------------	---	---

Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) (066) 2 17 77
-----------------	-----------------------------------	--

Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
----------------	--	---

La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) (038) 7 94 55
----------------------	--	--------------------------------------

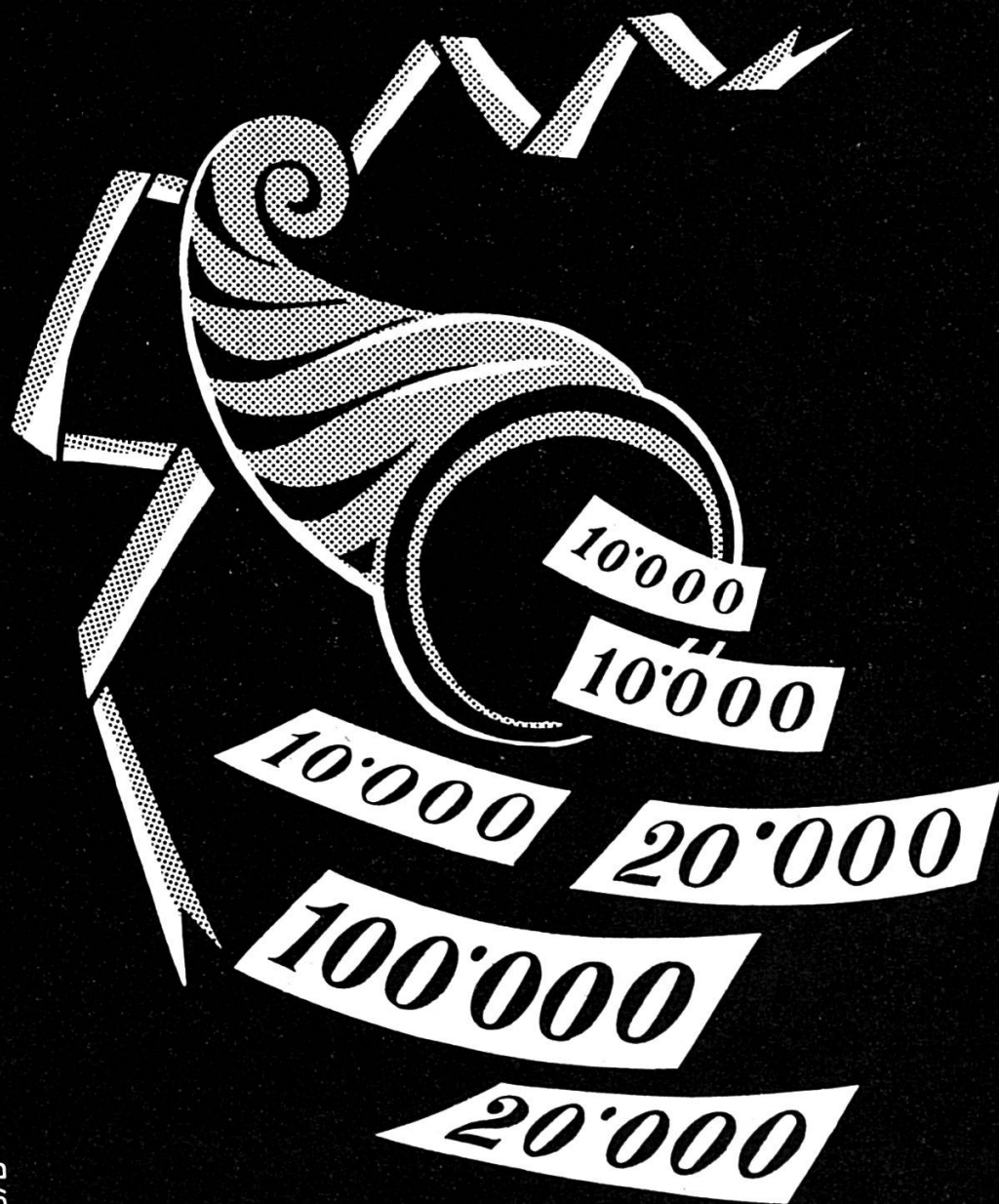
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
-------------------	--	--------------------------------------

Reuchenette	Hôtel de la Truite Rôtisserie « Au Duc de Bourgogne »	(Fred. Rufer-Gfeller) (032) 96 14 10
--------------------	--	--

Saint-Ursanne	Hôtel du Bœuf Salle pour sociétés - Restauration soignée	(A. Berset-Scheuber) (066) 5 31 49
----------------------	---	--

1259

LOTERIE SEVA



158/B

TIRAGE 29 AVRIL

1266

Route N° 106

— Tavannes (pont de la Mort) 150 000.—

Route N° 107

— Etang de la Gruère - Saignelégier 90 000.—

Route N° 188

— Les Malettes - Saint-Ursanne - La Motte (tapis fin) . . . 210 000.—

Route

— Zwingen - Breitenbach (suppression du passage à niveau, 2^e étape) 500 000.—

Route

— Porrentruy - Bure (depuis le Varandin à Bure) . . . 400 000.—

Conclusion

Dans son programme de travail pour 1965 la CRJ entend insister sur l'urgence des travaux suivants à exécuter :

- prolongation des travaux en direction de Bienne dans les gorges du Taubenloch ;
- déviation de Sonceboz ;
- déviation de Soyhières ;
- suppression du passage à niveau de Bévillard ;
- correction du pont à l'entrée des gorges de Court.

A la demande de la commune de Mervelier nous étudierons la possibilité d'intervenir en faveur de la route de La Scheulte.

Enfin, dans le but d'éviter que nos voisins français ne prennent l'habitude d'entrer en Suisse par Bâle et la nouvelle route de la Bülchenfluh, nous devons agir de telle sorte que notre transversale Delle - Jura - Bienne - Berne soit roulable et d'un accès facile. L'effort méritoire du tourisme jurassien veut que notre voie d'accès par Delle attire l'étranger au lieu de l'épouvanter.

En terminant ce résumé, la CRJ remercie MM. les ingénieurs d'arrondissements Marti et Eckert, toujours courtois, bien disposés à la renseigner sur leurs difficultés, leurs travaux et leurs disponibilités financières.

La CRJ espère enfin que ses contacts directs avec M. le conseiller d'Etat Huber, directeur des Travaux publics, permettront de trouver des solutions heureuses ou en tout cas favorables aux problèmes routiers que nous étudions. Sa bienveillance à notre égard, son attachement au Jura en sont un sûr garant.

6. Remarques finales

L'année 1964 reste pour le Jura, sur le plan de son développement économique, une bonne année. Pour notre association, elle a été une bonne année aussi. Si nous nous heurtons parfois à une certaine hostilité du RJ, nous ne nous en formalisons pas. L'économie jurassienne

et celle de l'ancien canton sont interdépendantes, elle sont même étroitement liées. Nous continuerons donc à rechercher les solutions les meilleures aux problèmes que pose le développement de nos districts et de nos communes jurassiennes en contact étroit avec les autorités et l'administration du canton.

Nous souhaitons que la paix revienne dans nos vallées et dans nos cités. Afin de ne pas gaspiller des énergies en vain, nous désirons les unir, les coordonner, pour le bien du Jura.

Nous remercions nos membres de leur fidélité et de leur soutien. L'intérêt qu'ils témoignent à nos diverses activités est pour nous un réconfort indispensable à la bonne marche de l'association.

Au nom du comité :

Le président :
René STEINER

Le secrétaire :
Henri-Louis FAVRE

Delémont, le 28 février 1965.

III. Comptes

1. Extrait du compte de profits et pertes

Administration	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
— fournitures de bureau et imprimés		1 729.55
— frais du compte de chèques, ports et téléphone		1 423.40
— abonnements et cotisations		1 731.45
— propagande		327.80
— travaux de bureau		3 008.15
— frais de séances et délégations		7 737.65
— indemnités		9 706.—
— location		2 049.—
— divers		2 675.75
Cotisations des membres	16 002.—	
Bulletin		
— administration et rédaction		5 225.60
— publicité	10 213.75	
— impression et ports		15 275.15
— abonnements	5 152.70	

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Rendement des titres, intérêts moins frais de banque	4 645.60	
Subventions		
— reçues : Seva 141-146	24 730.—	
Etat	10 000.—	
Direction cantonale des chemins de fer	2 000.—	
E. B. Th. B.	<u>50.—</u>	
	36 780.—	
— versées		21 366.80
Commissions		8 590.15
Rendement de l'immeuble	4 818.65	
Amortissement		780.80
Excédent de dépenses	4 014.55	
	<u>81 627.25</u>	<u>81 627.25</u>

2. Bilan au 31 décembre 1964

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Caisse	107.10	
Compte de chèques	3 079.67	
Titres	98 975.—	
Dépôts : s/c. 8202, 21894	10 481.75	
s/c. 16676 (sentier gorges)	16 521.10	
s/c. 19860 (Fonds cinéma)	3 202.75	
Immeuble de Moutier		
— c/c BPS	17 768.95	
— immeuble	73 267.30	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve	27 202.30	
Capital au 1 ^{er} janvier 1964	254 621.47	
Déficit de l'exercice	<u>4 014.55</u>	
Capital au 1 ^{er} janvier 1965	250 606.92	250 606.92
	<u>250 606.92</u>	<u>250 606.92</u>

Delémont, le 20 janvier 1965.

Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour, 2 février 1965, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1964.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ.

Les papiers-valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés.

Le tout a été trouvé en bon ordre et établi avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1964 et remercient le caissier, M. Henri Farron, pour la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 2 février 1965.

Les vérificateurs :

Pour la commune de Courgenay :	Pour la commune de Renan :
MM. Bernard MESSERLI	M. Charles MONNAT
Charles VOIROL	Le vérificateur permanent :
	M. Wald. WÜST, Moutier

ANNEXES

Aurez-vous de la chance ?

Le 25 février dernier a eu lieu à Berthoud le 157^e tirage de la loterie Seva. Le gros lot de 120 000 fr. a été gagné par un maître menuisier d'un village près de Berne.

Les lots de 10 000 fr. sortis au même tirage furent gagnés par un ouvrier, des artisans, un horloger du Jura et un instituteur de Bienne. Enfin il fut procédé au tirage d'autres lots plus ou moins importants, ce qui a réjoui les gagnants.

Le prochain tirage de la loterie Seva aura lieu le **29 avril à Meiringen** et sera doté d'un gros lot de 100 000 fr., de deux lots de 20 000 fr., de trois lots de 10 000 fr., etc. En tout, seront tirés au sort 34 596 billets gagnants d'une valeur globale de 402 000 fr.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06
ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.